

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**



**Séance du 25 mars 2014
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

PV approuvé par le conseil d'administration en sa séance du 29 avril 2014

Etaient présents :

Collège A	
M. Yvon BERLAND, Président de l'Université	

M. Jean-Paul CAVERNI
Mme Elisabeth GUAZZELLI
M. Didier LAUSSEL
M. Jean-Paul MOATTI
M. Marc PENA
M. Michel PROVANSAL

Collège B	
M. Jean-Philippe AGRESTI	
Mme Valérie DEPLANO	
Mme Laurence FERAY	
M. Olivier KERAMIDAS	
Mme Caroline MAURIAT	
M. Nicolas MORALES	
Mme Agnès TREBUCHON	

Collège « BIATSS »	
M. Bernard BOURSON	
Mme Sabine NAPIERALA	
M. Georges RELJIC	

Collège Usagers	
M. Renaud ARGENCE	
Mme Emma LE MAOUT	
M. Tom OROFFINO	
Mme Roxanne ORTS	
M. Antoine TICHADOU	

Etaient représentés :

Mme Catherine GINER	A donné pouvoir à M Jean-Paul CAVERNI
M. Bernard MOREL	A donné pouvoir à M. Jean-Paul CAVERNI
M. Jean-Marie d'ASPE	A donné pouvoir à M. Didier LAUSSEL
M. Christophe MASSE	A donné pouvoir à M. Didier LAUSSEL
M. Jean-François BIGAY	A donné pouvoir à M. le Président
M. Jean-Jacques ROMATET	A donné pouvoir à M. le Président
Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN	A donné pouvoir à M. Marc PENA

Etaient absents sans représentation : 1

29 membres présents ou représentés

Etaient présents :

Membres de droit

<i>Directeur Général des Services</i>	M. Damien VERHAEGHE
<i>Agent comptable</i>	Mme Isabelle LECLERCQ

Invités permanents

<i>Vice-président Formation</i>	M. Thierry PAUL
<i>Vice-président Recherche</i>	M. Denis BERTIN
<i>Vice-président Communication</i>	M. Patrice VANELLE
<i>Vice-président Patrimoine</i>	M. Hervé ISAR
<i>Vice-président Développement Durable</i>	Mme Mariane DOMEIZEL
<i>Directrice du SCD</i>	Mme Anne DUJOL
<i>Directeur Général des Services Adjoint</i>	Mme Dominique ESCALIER
<i>Directeur Général des Services Adjoint</i>	M. Jean-Paul BONY

Invités permanents extérieurs

<i>Représentant M. le Recteur</i>	Représenté par M. SOUQ
<i>Délégué régional CNRS</i>	Représenté par Mme BEURTON
<i>Délégué régional INSERM</i>	Représenté par Mme PHILIPPE

Invités permanents : Directeurs de composantes

<i>UFR ALLSH</i>	M. Pierre-Yves GILLES
<i>UFR Pharmacie</i>	Mme Françoise DIGNAT-GEORGE
<i>UFR Economie et gestion</i>	M. Pierre GRANIER
<i>UFR Sciences</i>	M. Jean-Marc PONS
<i>ESPE</i>	M. Jacques GINESTIE
<i>IUT d'Aix-Marseille</i>	Mme Sophie LENGRAND-JACOULET
<i>MMSH</i>	Mme Sophie BOUFFIER
<i>Polytech</i>	M. Philippe DUMAS

Invités exceptionnels

Madame Elisabeth GOIG, Directrice DDPI
Monsieur Bertrand MALLET, Plan Campus Luminy
Madame Delphine BUCQUET, Directrice Dcom

Le Président ouvre la séance à 14h20.

I / Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 février 2014

Le procès-verbal du conseil d'administration du 25 février 2014 est approuvé à l'unanimité moins deux non-participations au vote.

II / Actualités :

1/ Election des usagers du secteur Droit et Science Politique

Le Président rappelle que les élections des usagers du secteur Droit et Science Politique concernant la commission formation et de la vie universitaire avaient été annulées par la commission de contrôle des opérations électorales, et que ces dernières ont eu lieu les 10 et 11 mars 2014.

Trois sièges étaient à pourvoir. Ont été élus deux représentants de la liste Interasso avec 834 voix et un représentant de la liste de l'UNEF avec 297, la liste Uni Met ayant obtenu 249 voix.

Tous les sièges étant pourvus, la commission va désormais pouvoir proposer un ou une Vice-Président(e) étudiant(e) à la prochaine séance prévue le 10 avril 2014.

2/ Recours de l'Union Nationale des Etudiants de France (UNEF)

Le Président rappelle le contexte : l'organisation étudiante UNEF a introduit une action en recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille qui demandait l'annulation des élections au CA, à la CFVU pour le secteur Sciences et Technologies.

Ce recours a été rejeté par le tribunal administratif.

3/ Visite de la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle - DGESIP

Le Président informe que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche se déplace dans les différents établissements afin que soient constituées des politiques de site selon trois formules au choix :

- la fusion,
- les communautés universitaires d'établissement,
- les associations d'établissement à un établissement pilote.

A l'occasion de cette visite qui a eu lieu le 20 mars dernier, les établissements liés à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ont été réunis afin que leur soit présentés les intérêts d'une politique de site. La formule retenue pour le site d'Aix-Marseille est de constituer une association d'établissements avec comme établissement pilote AMU.

Dans un premier temps un document d'une quinzaine de pages déclinant cette politique avec des jalons et une perspective sur cinq ans devra être produit puis dans un second temps il sera établi des conventions bilatérales entre l'IEP, l'Ecole Centrale, l'Université d'Avignon et AMU.

L'objectif du Ministère avec cette orientation est de réduire à trente le nombre d'établissements «chef de file» et ainsi de ne pas multiplier les interlocuteurs.

Monsieur Bourson indique que cette orientation a été présentée aux élus du Conseil Régional, et qu'il s'est laissé entendre dire que la communauté d'universités et

d'établissements (COMUE) serait délicate à mettre en œuvre car l'Université de Toulon est partagée entre Aix-Marseille et Nice.

Le Président répond qu'il ne s'agit pas d'une COMUE. Seuls AMU et trois établissements de l'Académie seront associés. Il s'agit aujourd'hui de travailler à l'échelle imposée par la loi à savoir l'Académie.

S'agissant de l'Université de Toulon elle a vocation à être rattachée à l'Académie de Nice. En revanche, au vu des unités de recherche que les deux établissements ont en commun il peut être envisageable de passer une convention d'association avec cet établissement.

Monsieur Bourson rajoute que l'Université d'Avignon était hésitante, et qu'elle aurait préféré être rattachée à Nîmes.

Le Président répond que cela n'est pas possible, et répète que la loi impose que l'on reste dans l'Académie. Il rajoute que le travail a déjà commencé avec l'Université d'Avignon.

Madame Mauriat demande si cette organisation va prendre effet à la rentrée de septembre.

Le Président répond que le document de quinze pages doit être produit pour mi-juillet et qu'ensuite il faudra attendre la sortie d'un décret.

III / Stratégie immobilière d'AMU

Le Président indique que la présentation de la stratégie immobilière qui va être faite correspond à un souhait de développement immobilier et non à une réalisation immédiate. Ce souhait est conditionné d'abord par le montant de l'enveloppe du CPER puis par le choix des collectivités.

Le Président donne la parole à Monsieur Isar et Madame Goig pour présenter les projets patrimoniaux d'AMU (cf le diaporama «Présentation des projets patrimoniaux d'AMU» annexé au pv).

Le Président souligne qu'avec la fusion des Universités un travail important a été effectué pour rationaliser les champs de formation et les domaines de recherche. Il précise qu'il faut maintenant être attentif à développer certains sites pour améliorer les conditions de vie universitaire, c'est le cas par exemple pour le site Nord de Marseille.

Monsieur Caverni est très favorable à cette vision stratégique qui permettra d'argumenter les choix d'AMU. Il fait part de deux remarques : la première concerne le déplacement de l'IMBE de Saint-Charles à Endoume mais qu'ensuite on ne mentionne plus Endoume, et pour la seconde, on ne mentionne pas le site de Lambesc.

Le Président indique que tout ce qui concerne l'OSU Pythéas va être implanté à Luminy afin de rationaliser l'implantation de la composante. S'agissant de l'IMBE il semble à ce jour nécessaire de ne conserver qu'un bâtiment à proximité de la mer.

S'agissant du site de Lambesc un rapatriement du département des Sciences de l'Éducation sur le site d'Aix-en-Provence permettrait de libérer les locaux de Lambesc.

Madame Le Maout demande s'il n'est pas envisageable de travailler de concert avec le Maire de Lambesc pour permettre le maintien du département à Lambesc en sachant que pour les étudiants c'est plus avantageux au niveau des coûts alimentaires, de transport et de logement.

Le Président répond qu'il comprend le positionnement des étudiants mais que l'Université est éparpillée sur trop de sites. Une mission de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche (IGAENR) s'est déplacée afin d'étudier notre stratégie de développement patrimonial et a noté que des surfaces étaient inoccupées alors que nous louions des locaux à l'extérieur.

Avant la fusion chacune des trois universités agissaient pour son propre compte, aujourd'hui on s'aperçoit que nous n'avons pas été économe de l'argent public et qu'il n'est plus possible de poursuivre dans ce sens.

Monsieur Gilles indique que les bâtiments loués représentent des coûts et notamment logistiques. Il affirme que le site de Lambesc est principalement occupé au titre de la formation continue et peu en formation initiale.

Madame Le Maout répond qu'il n'y a que de la formation continue.

Monsieur Gilles répond que justement il n'est pas certain qu'il soit opportun pour une filière, de séparer la formation continue de la formation initiale.

Madame Le Maout répond que le public est différent entre Aix-en-Provence et Lambesc. Sur Lambesc, il s'agit uniquement de professionnels dans le cadre de reprise d'études avec les moyens de payer ces formations. Leur vision n'est pas la même que celle des étudiants en formation initiale même s'ils relèvent de la même UFR.

Le Président répond qu'avec une vision d'ensemble on s'aperçoit qu'il est nécessaire de mieux occuper les surfaces. De plus, il mentionne que l'État préconise la réhabilitation et l'arrêt des constructions.

Monsieur Reljic remercie Le Président pour cette présentation. Il suggère de diffuser ces informations dans les conseils de gestion des composantes qui sont de près ou de loin concernés par ces déplacements. Il déclare également que les personnels souhaitent connaître la stratégie de l'établissement en matière de projets futurs même si ces derniers ne sont pas actés. Il rajoute qu'il n'a pas vu l'utilité de la surface libérée par le GII à Saint-Jérôme.

Le Président répond que la stratégie est construite à partir de réflexions provenant des composantes. Le schéma de développement pour les sciences n'a pas été imposé par la gouvernance mais cette dernière a travaillé sur une cohérence d'ensemble présentée aujourd'hui. Les éléments étant maintenant stabilisés il pourra y avoir des présentations

sur les sites qui le souhaitent avec une précaution de langage qui consiste à dire que c'est un projet et que la temporalité et la faisabilité sont inconnues.

Monsieur Pons complète la réponse en indiquant que sur le site de Saint-Jérôme deux scénarii sont à l'étude :

- regrouper l'intégralité du LSIS dans les bâtiments de Saint-Jérôme avec l'ensemble des formations STIC,
- déménager le LSIS dans le TPR et ainsi profiter de ce bâtiment pour faire une entité PIM.

Ces deux options vont être étudiées et chiffrées.

Monsieur Reljic demande quand est prévue l'installation de l'ESPE sur Saint-Jérôme.

Madame Goig répond que le travail sur le schéma directeur est en cours.

Le Président souligne que l'établissement a besoin du financement promis par le Premier Ministre lors de son dernier passage à Marseille, et qu'incontestablement l'ESPE est une priorité avec une échéance à deux ou trois ans.

Il précise que l'ESPE est localisé sur deux sites (la Canebière et Eugène Cas). Le bâtiment de Saint-Jérôme, en très bon état, est aujourd'hui occupé par l'Ecole Centrale qui va nous le céder (en rose sur la présentation annexée au PV). Ce bâtiment pourrait abriter une partie de l'ESPE. Il restera à savoir, si stratégiquement, l'ESPE doit ou non conserver deux sites : Canebière et Saint-Jérôme.

Monsieur Ginestié rappelle que l'objectif est un site unique permettant de répondre à une forte demande des étudiants d'être affectés sur Marseille. Sur le phasage, il indique que le bâtiment occupé par l'Ecole Centrale est utilisable immédiatement, et l'enveloppe de 4 000 000 € permettrait de faire la première tranche de travaux.

Madame Goig répond que la notification officielle n'est pas encore parvenue mais que c'est ce qui a été annoncé. Elle souligne que son service travaille actuellement sur le schéma directeur. Dès ce dernier stabilisé, une expertise officielle sera produite.

Monsieur Moatti trouve le projet très cohérent car il rationalise les choses du point de vue d'AMU. Mais selon lui, il manque une réflexion plus globale sur l'ESPE à savoir comment la réalisation peut être entendue dans le contexte budgétaire actuel en sachant que les décideurs territoriaux ont leurs propres projets. Il manque un argumentaire qui montre comment le projet d'AMU s'inscrit dans les projets de territoires plus généraux. Il redoute le risque d'être en contradiction avec des arbitrages tout aussi légitimes.

Le Président répond que l'Université rencontre les collectivités mais qu'il souhaite privilégier avant tout la qualité de la vie étudiante avec l'aménagement de complexes sportifs, de logements. L'Université a du poids du fait de son importance et doit pouvoir imposer aux politiques des visions qui soient en faveur des étudiants et de la recherche. De plus, il informe que l'Etat attribue des enveloppes budgétaires et, qu'à ce titre, il faut montrer que les deniers sont utilisés de manière rationnelle. Mettre en avant l'intérêt de

nos missions d'enseignement et de recherche, n'empêche en rien une discussion avec les collectivités.

Monsieur Oroffino souhaite savoir si les déplacements des étudiants du site Nord au site Timone ont été chiffrés.

Le Président répond qu'il n'y aura pas plus d'étudiants sur le site Timone car d'une part l'École de sages-femmes restera sur le site Nord, et d'autre part, le secteur paramédical actuellement basé sur le site Timone devrait être transféré vers le site Nord.

Madame Napierala reprend les propos de Monsieur Reljic sur une communication à destination des personnels et des étudiants concernant ces déménagements. Elle insiste sur le fait qu'il faut expliquer les tenants et les aboutissants aux personnels.

Le Président insiste sur la notion de temporalité. Certains projets ne s'exécuteront qu'en 2025, il ne faut pas donner l'impression que c'est pour un avenir proche.

Madame Napierala précise que la communication permettrait aux agents de s'investir autour de ces projets et diminuerait l'inquiétude que cela génère.

Le Président répond qu'il faut être satisfait qu'il y ait des réflexions pour apporter de la cohérence et non pas s'en inquiéter. L'argent ne peut venir que du Contrat de Plan Etat Région (CPER), et aujourd'hui le montant du financement n'est pas connu.

La temporalité des projets dépendra des financements, en revanche si une restructuration a des conséquences sur les personnels à courts ou moyens termes, ces derniers seront évidemment prévenus.

Madame Napierala s'interroge sur les projets qui concernent le Pharo.

Le Président répond qu'il en sera question au prochain conseil d'administration avec une présentation de l'implantation des services.

M. Provansal demande quelle est la surface totale des projets présentés et leur part dans l'ensemble immobilier d'AMU.

Madame Goig fait part des éléments chiffrés relatifs au CPER 2014-2020 :

- surface réhabilitée : 64 000 m²
- surface créé : 21 350 m²
- surface libérée : 12 300 m²
- surface démolie : 22 800 m²

Le Président précise qu'il s'agit d'une projection pluriannuelle, un plan stratégique. Des négociations complémentaires vont avoir lieu avec l'Etat et la Région qui donneront un avis sur les priorités et les enveloppes.

Madame Mauriat demande si dans cette stratégie les déplacements des étudiants ont été pris en compte notamment sur l'Arbois qui a un accès particulier. Et, si l'idée est de

mettre des enseignements à l'Arbois, a-t-on réfléchi à l'hébergement, à la restauration. D'autre part, elle souhaite savoir si les opérations du CPER viennent en complément de celles financées par le plan campus, et si les actions ont plus de chance d'être financées car déjà débutées.

Le Président répond qu'il existe une restauration sur le site de l'Arbois et ajoute qu'il y a une demande forte de l'OSU Pythéas de rassembler ses étudiants.

S'agissant de la deuxième question, Le Président répond que stratégiquement les sites prioritaires sont ceux qui n'ont pas été impactés par l'opération campus à savoir les sites Nord, Saint-Charles et Timone.

Madame Mauriat demande au Président s'il a connaissance d'une pétition qui circule sur le site nord et quelle réponse il y apporte. Elle a le sentiment que les projets se construisent avec les Directeurs de composantes et de laboratoires mais que les personnels se sentent éloignés des décisions retenues.

Le Président affirme que les propositions viennent des composantes qui gèrent les réflexions.

Il indique que s'agissant des neurosciences, AMU à la volonté de créer un pôle d'envergure. Cette réflexion, initiée par le CNRS a débuté il y a quelques années. Les neurosciences avaient alors quitté le site de Joseph Aiguier pour s'installer sur le site de la Timone d'une part et sur le site de Saint-Charles d'autre part. L'idée aujourd'hui est de densifier ce pôle sur le site Timone qui héberge déjà l'Institut des Neurosciences de Marseille, le laboratoire Inserm dirigé par Patrick Chauvel, les plateformes d'imageries. Concernant le second point, il mentionne que le bâtiment sur le site Nord est un bâtiment Pailleron vétuste avec des problèmes de sécurité et d'hygiène.

Monsieur Bourson souligne que pour le site Nord environ 55 M€ d'investissement devront être engagés. Il note également que dans le cadre de ce projet il manque le site de Gap. Enfin, il indique que le lien social comme par exemple la création d'une crèche n'apparaît pas dans le projet.

Le Président répond qu'il va être créée une halte-garderie sur le quartier des facultés à Aix-en-Provence et sur le site de Luminy des réflexions sont menées pour créer une crèche.

Concernant Gap un travail a été engagé avec le Maire très volontariste. Des locaux ont été réhabilités en bibliothèque. On compte cinq cent cinquante étudiants sur le site de Gap, mais il reste à améliorer la restauration sur le site.

Monsieur Bourson souhaite qu'une réflexion sur la restauration et les logements étudiants soit menée.

Le Président répond que ces projets concernent le CROUS. De la même façon quand on parle de densifier le site Nord cela sous-entend également l'aménagement de logements étudiants, de lieux de restauration ...

Le Président remercie Monsieur Isar et Madame Goig pour le travail réalisé en collaboration avec les composantes et les services.

IV / Rapport annuel d'activité

Le Président rappelle qu'il est tenu de présenter au conseil d'administration le rapport annuel de l'Université qui comprend un bilan et un projet. Il est ajouté sur table un paragraphe sur l'égalité homme/femme.

(cf diaporama en annexe)

Monsieur Provansal remarque que l'an passé lors de cette présentation, les membres du CA, du CS et du CEVU en faisaient partie et il avait été mentionné que les membres du comité technique y assisteraient. Il se demande pourquoi ne sont présents que les administrateurs et pas l'ensemble de la communauté.

Le Président répond que dans cette période de mouvance il semblait difficile d'associer un conseil académique et un conseil d'administration. C'est pourquoi il s'est tenu à ce qu'imposait la loi à savoir une présentation devant le conseil d'administration et complète en indiquant qu'une présentation pourra être faite devant les deux autres conseils.

Monsieur Provansal rappelle s'être prononcé contre Origamu car cette mise en place paraissait précipitée, contre les budgets car ils ne prenaient pas en compte l'ensemble des activités de recherche.

Le Président précise que ces décisions ont été prises suite au vote majoritaire du conseil d'administration.

Monsieur Provansal demande ce qu'il en est des taux : de succès en licence, d'attractivité du nombre d'étudiants inscrits en thèse, en master, en licence. Il aimerait savoir ce qu'il en est de la mise en œuvre de dispositifs destinés à éviter l'évaporation des étudiants «décrocheurs» ?

Il mentionne le grave problème de l'emploi scientifique et le peu de perspectives d'embauches pour les docteurs et précaires de la recherche au CNRS (soulevé par son conseil scientifique), problème national mais qui concerne aussi notre université (notamment en MCF et professeurs).

Le Président précise que le bilan liste les grandes lignes de ce qui a été effectué par rapport aux engagements prévus. Les chiffres de l'insertion, des réorientations pourront être présentés au conseil d'administration par le Vice-Président formation.

Madame Mauriat demande si un bilan social sera présenté.

Le Président précise qu'il souhaite absolument que le bilan social soit présenté au conseil d'administration au mois de juillet au plus tard. Il souligne que c'est un travail énorme qui est fait par les services, notamment par la DRH.

Madame Mauriat souhaite apporter quelques nuances sur le bilan très positif, notamment sur la campagne d'emplois avec certains postes qui n'ont pas été ouverts au concours.

Le Président répond que s'agissant de la campagne 2013 certains postes n'avaient pas pu être ouverts pour des raisons financières. Pour 2014, il y a deux types de situation, pour les BIATSS avec la poursuite de la mise en œuvre du dispositif Sauvadet puis s'agissant des enseignants chercheurs la volonté de commencer à ouvrir des postes non ouverts jusqu'ici.

Madame Mauriat indique que le bilan fait état de décharges de service pour les nouveaux entrants. Elle aimerait savoir combien d'enseignants-chercheurs en ont bénéficié car la mise en place de cette disposition dans les composantes est compliquée, notamment avec les réductions d'heures complémentaires.

Le Président confirme ces propos. Il rajoute que néanmoins, une compensation financière est attribuée aux composantes afin d'assurer les heures de cours.

Monsieur Bourson remercie, au nom de son organisation, tous les personnels qui ont contribué à mener à bien les actions qui apparaissent dans le bilan. Il indique que la loi nomme ce document «bilan du Président» ce en quoi son organisation est en désaccord car cela ne peut pas être le fait d'une seule personne mais d'une équipe.

Monsieur Bourson fait lecture d'une déclaration annexée au PV.

Le Président précise que ce n'est pas lui qui est l'auteur de la loi et précise que dans le bilan est précisé «AMU une belle œuvre collective». Il rajoute qu'il s'est déplacé sur les sites afin de remercier les personnels.

Pour répondre à sa déclaration il insiste sur le fait que dans le cadre d'Origamu il n'y a eu aucune mobilité forcée pour les personnels.

Concernant les personnels d'ALLSH qui auraient demandé à reporter la réorganisation, le Président tient à disposition une lettre signée par trente-deux personnels de la DEVE site d'Aix-en-Provence demandant à ce que le projet de réorganisation de la scolarité se poursuive.

Il ajoute que s'il va jusqu'au bout de l'analyse, voter contre ce travail considérable qui est celui de l'ensemble de l'Université revient à voter contre le travail de l'ensemble des personnels.

Monsieur Bourson, pour répondre à la mobilité des personnels, rappelle que lorsque c'est le 3^{ème} ou 4^{ème} vœux qui est pris en compte il ne s'agit pas d'une première volonté mais d'un choix par défaut.

Le Président répond qu'une attention particulière a été portée afin de répondre de façon adaptée aux vœux des personnels. Il relève qu'il n'y a pas eu de mobilité forcée entre Aix-en-Provence et Marseille, entre Saint-Jérôme et Luminy, entre Saint-Jérôme et Saint-Charles

De plus, afin de faciliter la vie des personnels suite aux remarques identifiées, vont être mis en place des navettes entre les différents sites.

Monsieur Moatti trouve positif le consensus qui consiste à mener des batailles par rapport à des difficultés qui viennent du national même s'il demeure un désaccord sur les modalités.

Monsieur Verhaeghe met en évidence trois chiffres sur l'argument d'une hypercentralisation. Sur trois mille personnels BIATSS environ, seulement trois-cent seront au Pharo en septembre 2014, et six-cent dans les directions de campus. Les autres personnels, la majorité donc, travaillent dans les UFR, les instituts, les écoles, les services communs.

Monsieur Bourson souhaite répondre à Monsieur Moatti. En effet la discussion consistant à mener des actions en commun est intéressante mais AMU refuse ces actions sous forme de motions.

Le Président voit dans les motions une posture plus qu'une action efficace. Leur portée est minime quelle que soit la représentation gouvernementale.

Le conseil d'administration approuve le rapport annuel d'activités qui comprend un bilan et un projet pour l'année 2013 par 25 voix pour, une voix contre et trois abstentions.

V / Modification de l'offre de formation vague 1

Monsieur Paul présente les modifications de maquettes de l'offre de formation vague 1 en se référant au document synthétique annexé au PV.

Monsieur Caverni demande si la commission formation a examiné les coûts impliqués par ces modifications.

Monsieur Paul répond que les modifications sont faites à moyens constants à l'échelle de la composante et pas forcément à l'échelle de la formation.

Madame Mauriat souhaite aborder plusieurs points à savoir : d'une part le choix de la suppression d'un parcours à Saint-Jérôme, ensuite ce que signifie la notion de «TD de haut niveau» sur le secteur Sciences et enfin, pourquoi des compensations sont faites par le biais d'un financement par la formation continue.

Monsieur Pons répond tout d'abord sur le parcours Biologie. La faculté des Sciences résulte de la réunification de sept composantes avec une dispersion importante des enseignements. Afin de mieux utiliser le potentiel en direction des projets il convient de rationaliser les moyens. Il se trouve que la licence de Biologie était la seule licence qui proposait un cursus complet sur trois années sur trois sites de Marseille, d'où une difficulté de gestion.

Il complète en indiquant que des mouvements inverses vont avoir lieu sur Saint-Jérôme dans le cadre du CPER. En effet, l'IMBE va déménager sur Saint-Jérôme et ensuite la licence SVT qui se trouve actuellement sur Saint-Charles suivra.

Ensuite concernant les TD de haut niveau il s'agit du matériel avec lequel sont faits les TD.

Monsieur Oroffino précise qu'à l'appel de l'UNEF il votera contre ces modifications, comme précédemment lors du conseil d'UFR et de la CFVU, plus précisément concernant la suppression de la licence Biologie à Saint-Jérôme et des notes «seuil» en odontologie.

Le conseil d'administration approuve la modification de l'offre de formation vague 1 par 26 voix pour, une voix contre et deux abstentions.

VI / Tarifs Divers

Monsieur Paul présente les tarifs annexés au PV et précise que la mention «à compter de» a été rajoutée afin de ne pas avoir à les représenter les années suivantes s'il n'y a pas de modification.

Madame Mauriat demande si concernant le tarif du Sufle, plus particulièrement le programme «Komazawa», s'il s'agit de semaine ou de semestre.

Monsieur Paul dans le doute propose que l'on retire ce tarif de la délibération.

Monsieur Pons indique qu'il y a une forte demande des laboratoires de la faculté des Sciences pour des formations en français langue étrangère sur Marseille. Un recensement précis du nombre de post-doctorants et de leur niveau en français est en cours.

Monsieur Provansal, concernant les tarifs de l'UTL, indique que le fait que toutes les conférences soient payantes lui pose problème dans une logique d'ouverture culturelle et scientifique.

Monsieur Paul répond qu'AMU propose les «rendez-vous de l'Université» qui sont tous gratuits.

Le conseil d'administration approuve :

- les tarifs du CLES à l'unanimité
- les tarifs du SUFLE par 25 voix pour et 4 abstentions
- les tarifs de l'UTL à l'unanimité

VII / Plan Campus Luminy : approbation de l'évaluation préalable du contrat de partenariat «Campus Luminy 2017» et accord pour la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence dit AAPC

Monsieur Mallet prend la parole et indique que concernant le deuxième contrat de partenariat du site de Luminy qui se nomme «Campus Luminy 2017» la procédure de dossiers successifs imposés par les différentes institutions, à savoir, un dossier d'expertise, un dossier de compatibilité avec la politique immobilière de l'Etat en rapport avec le schéma directeur, un dossier de soutenabilité budgétaire à l'échelle des contrats de partenariat et enfin une évaluation préalable déposée auprès des services de la MAP a déjà été réalisée.

Il appartient aujourd'hui au conseil d'administration d'autoriser le Président à lancer la procédure de recours au contrat de partenariat qui se déroulera selon le planning suivant : un avis d'appel à la concurrence lancé fin mars avec une sélection des candidats fin juin, un dialogue compétitif qui va durer un an et demi qui débouchera sur l'attribution du marché à un consortium début 2016. Compte-tenu des délais de permis de construire cela signifie que les travaux vont démarrer en 2017 et qu'ils se termineront en 2021 compte-tenu de leur ampleur.

Monsieur Bourson au nom de son organisation syndicale s'oppose au plan de partenariat «public-privé». Il rajoute que la cour des comptes en 2008 a dénoncé les partenariats «public-privé» qui sembleraient au final très onéreux. Il signale que depuis le début leur préférence va au CPER.

Madame Mauriat demande si le document présenté est une synthèse et demande qui l'a réalisée.

Monsieur Mallet répond que c'est son équipe qui a fait la synthèse car le document initial fait cent-quarante pages mais qu'il est librement consultable.

Madame Mauriat demande si une présentation sera faite au conseil d'administration des implications financières.

Le Président rappelle que cela ne doit pas avoir de conséquence sur les finances de l'établissement car cela rentre dans le cadre de l'opération campus.

Madame Mauriat rappelle au nom de la FSU leur regard très critique sur les partenariats public-privé.

Monsieur Mallet précise qu'il n'existe pas d'études fiables qui permettent de comparer les différents montages, avec l'intégration de l'ensemble des données. Ce qui a été noté au niveau d'Océanomed, après comparaison de deux opérations avec deux montages opérationnels complètement différents, c'est d'une part un avancement plus rapide en contrat de partenariat qu'en montage traditionnel avec d'autre part une fiabilité sur le montage financier plus performante car moins conditionnée à des risques comme les dépôts de bilan des entreprises par exemple.

Monsieur Provansal dans les remarques qui se trouvent en page 4 du document annexé au PV note que sont indiqués «les objectifs en termes d'exploitation-maintenance [...] point de vue environnemental». Il fait remarquer que sur vingt-cinq ans les économies engendrées, peuvent varier du fait qu'à terme les activités peuvent changer par rapport au projet initial. Il ajoute que dans un autre contexte, l'université de Saint-Quentin en Yvelines, qui a reçu livraison d'un bâtiment à haute qualité environnementale se révèle finalement être un gouffre financier. Il demande ce qu'il en est des pénalités ou des engagements que l'on peut avoir vis-à-vis du partenaire qui aura œuvré.

Monsieur Mallet répond que Monsieur Provansal a raison de dire qu'il est bon de pénaliser le candidat titulaire du marché sur les objectifs environnementaux. Il faut savoir que ces

objectifs environnementaux sont traités hors process, avec de fortes pénalités. Dans le cas d'Océanomed par exemple l'entreprise est pénalisée à hauteur des trois-quarts du dépassement de l'objectif, ce qui est financièrement énorme.

Le conseil d'administration approuve le principe de recours à un contrat de partenariat ainsi que accord pour la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence par 25 voix pour, et 4 voix contre.

IX / Gestion locale de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR)

Monsieur Bertin précise que le MESR a publié une circulaire fin février informant de l'abandon de la Prime d'Excellence Scientifique (PES) au profit de la PEDR tout en conservant le même mode de fonctionnement à savoir deux voies possibles pour la traiter, ou au niveau national ou au niveau local. Le changement réside dans le fait que ce n'est plus le conseil d'administration seul qui définit le choix de l'établissement sur la voie locale ou la voie nationale mais c'est le Président de l'Université après avis de la Commission Recherche.

La Commission Recherche, avec le recul sur les deux dernières années, a conclu très majoritairement pour la voie locale. Sur trente-six votants il y a eu trois contre et deux abstentions. Les arguments qui ont motivé le choix sont la maîtrise et la prise des responsabilités en termes de gestion des dossiers afin d'assumer la stratégie et la politique scientifique d'AMU.

Madame Mauriat indique qu'il y a des expériences et notamment celle de l'ex-université Paul Cézanne qui montrent que l'on peut concilier les deux. Au niveau national le SNESUP revendique que ce soit le CNU qui s'empare de cette question, car sur cent-quarante établissements seulement onze recourent à la voie locale.

Elle défend la position de la voie nationale pour que l'ensemble des enseignants aient un même traitement au sein de leur section disciplinaire avec une possibilité de réajustement local.

Le Président souligne que le vote en commission recherche a été largement majoritaire, au-delà des positions syndicales car il y a eu trente-une voix pour, trois voix contre, et deux abstentions (un membre n'a pas pris part au vote).

Monsieur Pons confirme les propos du Président, ce n'est pas un positionnement syndical. Il précise que l'essentiel des membres de la commission qui se sont prononcés contre ou se sont abstenus viennent du secteur Sciences. Il aimerait que dans cette configuration AMU puisse se concerter avec les autres universités qui ont fait le même choix afin de constituer des panels d'experts qui soient connus et ainsi lancer la procédure rapidement.

Le Président répond que nous pouvons échanger avec les autres universités avec pour seule précaution que les experts soient des experts reconnus.

Monsieur Bourson rappelle au nom de son organisation syndicale, leur positionnement contre les primes et la PEDR. Les revendications avancées sont l'amélioration de la

carrière des enseignants-chercheurs, la revalorisation du point d'indice et la transformation de ces primes en postes d'enseignants-chercheurs.

Le Président précise que puisqu'il lui appartient de proposer, il ira dans le sens de la majorité.

Le conseil d'administration émet un avis favorable sur la procédure proposée, 25 voix pour et 4 voix contre.

X / Règlement pour le jeu Business «Game by night»

Monsieur Bony indique qu'il s'agit d'un règlement pour un jeu qui s'est déroulé les 18 et 19 mars 2014. Ce règlement est présenté devant le conseil d'administration du fait des implications financières : la remise de prix en numéraire.

Monsieur Granier explique que c'est un jeu qui a eu lieu pour la septième année. C'est un jeu inter-composantes d'AMU avec en plus cette année la participation de l'École Centrale de Marseille et de l'IEP. Depuis toujours des prix sont remis aux douze premières équipes primées par des entreprises partenaires.

Le Président demande combien il y avait d'équipes qui ont participé à ce jeu.

Monsieur Granier répond que cette année soixante-dix équipes se sont inscrites, quarante-huit ont été retenues et six se sont désistées.

Le conseil d'administration approuve le règlement pour le business «Game by night» à l'unanimité.

XI / Autorisation du Conseil d'administration pour la signature du contrat de prêt BEI ou CDC pour l'opération campus

Monsieur Isar en introduction présente un film pour illustrer le projet à financer. Dans un second temps il présente les conditions de l'éventuelle intervention de la Banque européenne d'investissement et/ou la Caisse des dépôts dans le financement de l'opération campus (cf diaporama joint)

Le Président précise que l'Etat encourage AMU à aller vers ce partenariat avec la BEI / ou la CDC en considérant que l'emprunt permettra de réaliser plus rapidement que ce qui était prévu dans le cadre de l'opération campus.

Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le Président à signer un contrat de prêt avec la BEI et/ou le CDC en fonction de celle qui présentera l'offre la plus intéressante.

Madame Mauriat demande si les taux peuvent varier en fonction des prêteurs.

Monsieur Verhaeghe précise que les taux sont fixes.

Madame Mauriat demande si la société de projets à également des taux fixes.

Monsieur Isar répond que oui.

Monsieur Bourson remarque qu'il s'agit d'un partenariat privé – public.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit de se prononcer sur le montage financier et non sur le principe.

Monsieur Bourson reprend ces propos sur les partenariats publics-privés et précise qu'il y a trois trusts qui se répartissent quatre-vingt-douze pour cent des grands projets : Vinci, Bouygues et Eiffage. Par conséquent il s'abstiendra sur ce type de montage.

Monsieur Isar fait remarquer qu'avec le recours à la BEI ou à la CDC, comme des aides quasi publiques, nous sommes face à un contrat quasi public - public car la moitié de la dotation est en fait financée par un opérateur public.

Monsieur Bourson précise que les 500 M€ de dotation proviennent aussi de la vente des parts d'EDF à hauteur de 3,5 M€ lesquels ont été recédés à des services publics. Mais il entend bien qu'on ne peut pas attendre dix ans pour faire des travaux.

Monsieur Provansal demande si le taux des intérêts de 4,04 % est sécurisé.

Monsieur Isar précise que le taux est fixé dans la convention de financement et qu'il est garanti par la signature de l'Etat.

Le conseil d'administration autorise la signature d'un contrat de prêt (BEI et/ou CDC) dans la cadre de l'opération campus par 28 voix pour et 1 abstention.

XII / Composition de la Commission «statuts»

Le Président rappelle que l'on doit modifier les statuts conformément à la loi ESR avant juillet 2014. Il propose à une commission composée des membres du bureau du conseil d'administration de se charger de l'examen d'un projet de modifications des statuts. Une version des statuts modifiés sera diffusée ensuite au conseil d'administration pour avis et discussion, avant d'être proposée à son approbation.

Le conseil d'administration approuve la composition de la commission «statuts» à l'unanimité.

XIII / Modification des statuts de l'UFR Sciences

Monsieur Bony précise qu'il s'agit d'un toilettage car seuls trois articles sont modifiés substantiellement. Sont concernés tout d'abord l'article 17 relatif au Bureau du Conseil de la faculté, ensuite l'article 27 qui est supprimé et qui concernait le service des études et enfin l'article 29 relatif au Centre des Sciences Sociales pour les Sciences (C3S). Ces

modifications ont été approuvées en Conseil d'UFR le 14 février 2014 et adoptés le 14 mars 2014.

Monsieur Pons explique la création de ce C3S : un certain nombre d'enseignants appartenant aux filières SHS suite à la fusion se retrouvent au sein de la faculté des sciences pour y effectuer leur service. Plus récemment, pour des besoins de la licence Sciences et Humanité et du cursus CMI beaucoup de matières SHS se sont rajoutées. Une philosophe qui fait sa recherche dans le laboratoire de philosophie de la faculté de Lettres vient d'être recrutée, et dans la campagne d'emplois est prévu le recrutement d'un(e) sociologue qui effectuera sa recherche dans un laboratoire de la MMSH. Se posait le problème de la structure pour abriter ces enseignants. Il paraissait raisonnable de leur créer une structure dans laquelle soient organisés les enseignements qui relèvent de ces disciplines.

Monsieur Gilles insiste sur le fait que c'est un vrai sujet que de savoir quelle est la meilleure affectation possible d'enseignants qui relèvent d'une certaine section CNU, d'une discipline et qui travaillent dans une composante d'un secteur de formation différent. Il souligne l'importance de garder et de renforcer le contact pour continuer les projets disciplinaires et intersectoriels.

Monsieur Moatti confirme que c'est une bonne solution au niveau des enseignements mais qu'elle est discutable au niveau des pôles de recherche. Il n'est pas certain qu'au plan recherche un enseignant à la faculté des sciences, rattaché à laboratoire de la MMSH à Aix-en-Provence soit la bonne réponse.

Monsieur Caverni rajoute que ce qui importe c'est que l'enseignant-chercheur soit affecté dans un laboratoire le plus approprié à sa recherche. Il trouve que la mesure est saine.

Le conseil d'administration approuve la modification des statuts de l'UFR Sciences à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le Président de
l'Université d'Aix-Marseille

Yvon Berland



PRÉSENTATION DES PROJETS PATRIMONIAUX D'AMU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25/03/14

Les principes directeurs des projets patrimoniaux d'AMU

- AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ET LA FONCTIONNALITÉ DES SITES D'AMU ET SOUTENIR DES PROJETS STRUCTURANTS ET RESPONSABLES.
- DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE SITE DYNAMIQUE EN APPUI DU RAYONNEMENT SCIENTIFIQUE RÉGIONAL.
- CONSOLIDER LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN ET RÉGIONAL.
- DÉVELOPPER LE DIALOGUE SCIENCE ET SOCIÉTÉ ET ÉLARGIR LA DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE.
- ARTICULER LES PROJETS IMMOBILIERS PORTÉS AVEC LES OPÉRATIONS DE RECHERCHE ET INNOVATION.

Les opérations projetées 2014_2020

MARSEILLE

NORD

- Extension et restructuration des installations sportives et de Vie Etudiante
- Marseille Nord – St Jérôme et Château Gombert
- Restructuration des espaces de Recherche Marseille Nord – St Jérôme
- Restructuration des espaces d'Enseignement Marseille Nord – St Jérôme
- Extension du bâtiment Polytech Marseille Nord - Château Gombert
- Mise à niveau des espaces du CMI Marseille Nord - Château Gombert pour le regroupement des formations Polytech et l'accueil des laboratoires
- Restructuration des bâtiments du site IUT de Marseille Nord – St Jérôme

TIMONE

- Restructuration des bâtiments du campus Marseille Centre – Timone pour accueillir le pôle Neurosciences
- Construction et déconstruction d'un bâtiment de Recherche sur le site Marseille Nord – Hôpital Nord

CENTRE

- Construction d'un bâtiment regroupant l'Enseignement en Sciences Economiques et Gestion
- Requalification du bâtiment 5 St Charles – Campus St Charles Marseille Centre – Timone
- Création d'un Musée Universitaire site Longchamp (1ère Tranche)
- Relocalisation de l'IMPGT
- Relocalisation de l'IRT

LUMINY

- Requalification de la Plaine Sportive

AIX-EN-PROVENCE

Centre

- Restructuration du site Jules Isaac Aix-en-Provence pour l'accueil de formations
- Mise en sécurité et valorisation du site SAPORTA

Quartier des facultés

- Développement des Enseignements en Sciences sur Montperrin et création d'un pôle de Formation et de Recherche Judiciaire Aix-en-Provence
- Restructuration des bâtiments du site Gaston BERGER
- Construction d'une bibliothèque d'Economie Gestion Aix en Provence - site Pauliane

Puyricard

- Restructuration de l'IAE

Arbois

- Développement du pôle environnemental de l' Arbois

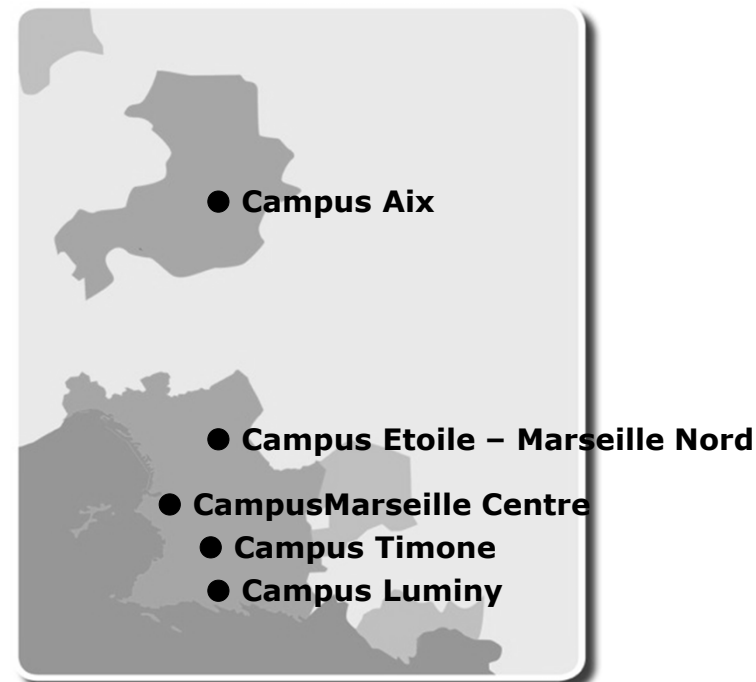
AUBAGNE

- Restructuration - extension des bâtiments département SATIS et du laboratoire ASTRAM

Tous sites

- Aménagements des entrées de campus et déploiement de la signalétique des sites universitaires
- Développement du Numérique : renforcement du réseau métropolitain Raimu, création de data-center et mise en place de dispositifs de visioconférences

Marseille Nord



○ Le schéma directeur Sciences et Technologie

- Extension et restructuration des installations sportives et de Vie Etudiante Marseille Nord – St Jérôme et Château Gombert
- Restructuration des espaces de Recherche Marseille Nord – St Jérôme
- Restructuration des espaces d’Enseignement Marseille Nord – St Jérôme
- Extension du bâtiment Polytech Marseille Nord - Château Gombert
- Mise à niveau des espaces du CMI Marseille Nord - Château Gombert pour le regroupement des formations Polytech et l’accueil des laboratoires
- Restructuration des façades et menuiseries extérieures du site IUT de Marseille Nord – St Jérôme

Schéma Directeur Sciences & Technologie

Objectifs

Enseignement:

Regrouper, augmenter la cohérence, rationaliser l'utilisation des surfaces

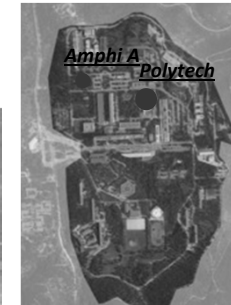
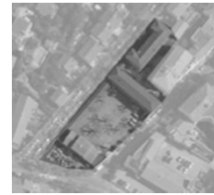
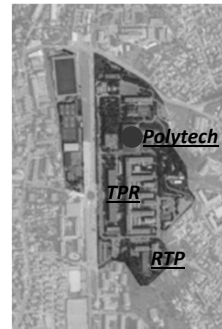
Recherche:

Regrouper, mutualiser, renforcer les liens entre la Formation et la Recherche

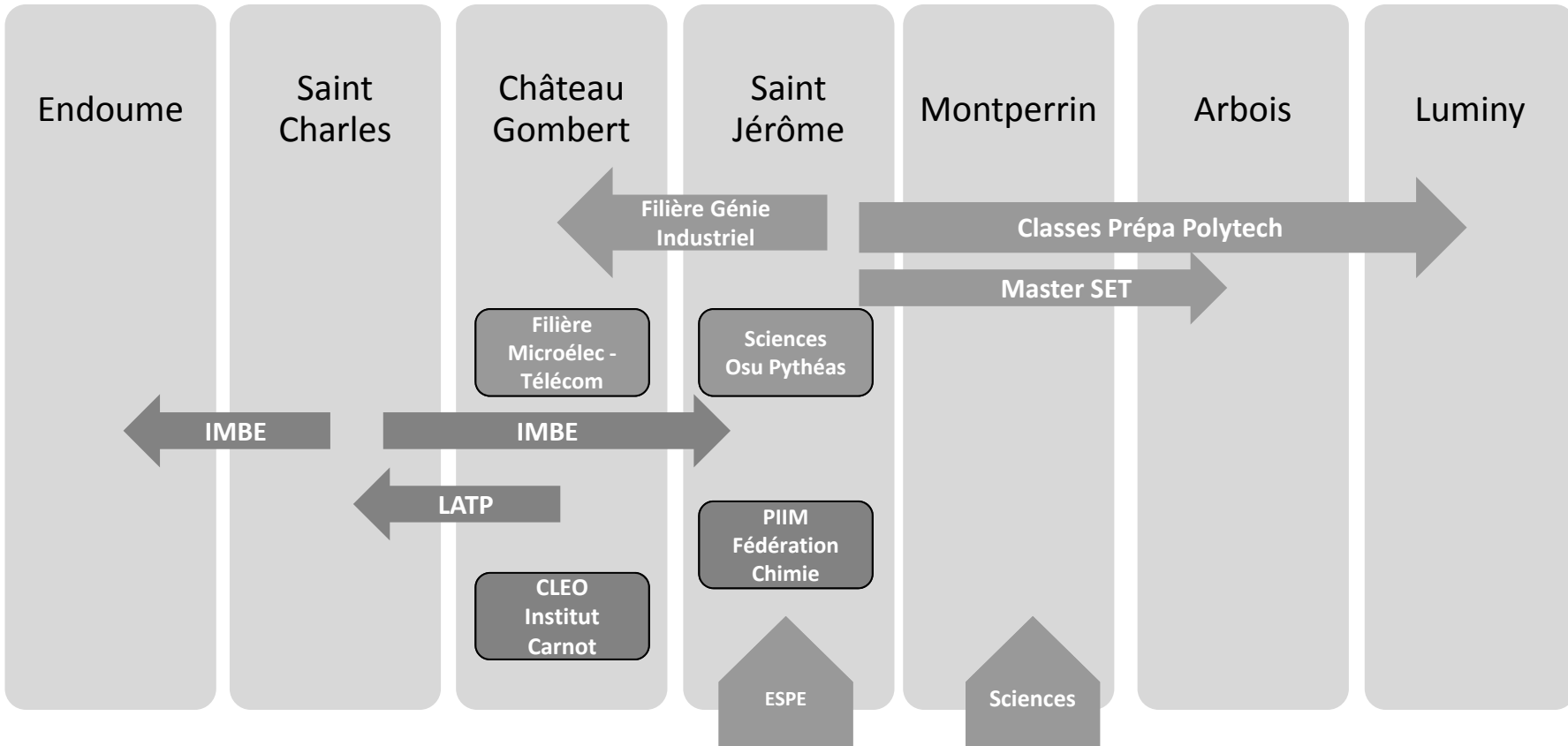
Vie Etudiante:

**Promouvoir la vie sociale, sportive et culturelle des étudiants
Améliorer l'offre en équipements de site (foyer pour étudiants, équipements sportifs, restauration, locaux de détente, locaux associatifs...)**

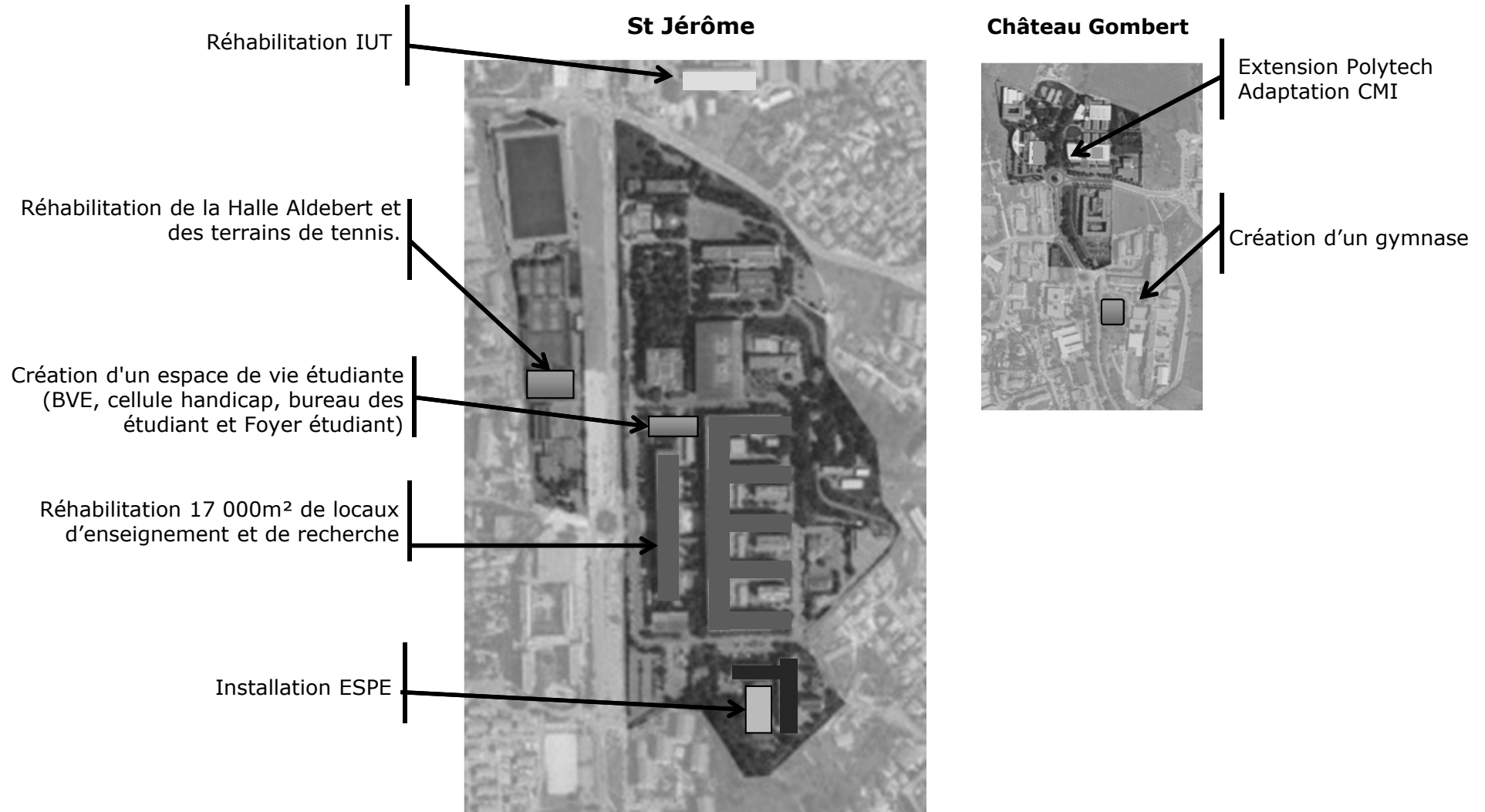
Le schéma Sciences



: par sites



Les projets – Marseille-Nord_Etoile



Extension et restructuration des installations sportives et de Vie Etudiante Marseille Nord - St Jérôme et Château Gombert

Impact
Énergétique
Moyen

Améliorer les services à l'étudiant et les installations sportives du campus Marseille Nord.

Axe	Soutenir la compétitivité et l'attractivité du territoire. Offrir des campus attractifs et fonctionnels.	Fonction principale	Vie Etudiante
Type de travaux	Restructuration Réhabilitation Construction	Maîtrise d'ouvrage	AMU – St Jérôme Rectorat ? ECM ? C. Gombert
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2015-2017 2018-2020



Surface réhabilitée	1 600	Coût total	11 000 000 € Dont 5.5 pour le gymnase
Surface créée	2 400		
Surface libérée			
Démolition	1 800		

Restructuration des espaces de Recherche Marseille Nord - St Jérôme

Impact
Énergétique
Fort

Amener les laboratoires aux standards internationaux (PIIM, IMBE).

Améliorer les performances énergétiques du TPR en application des objectifs de la Charte environnementale AMU.

Axe	Soutenir la compétitivité et l'attractivité du territoire.	Fonction principale	Recherche Enseignement
Type de travaux	Restructuration Réhabilitation Adaptation	Maîtrise d'ouvrage	AMU
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2015-2017 2018-2020

Surface réhabilitée	10 450	Coût total	22 100 000 €
Surface créée			
Surface libérée			
Démolition			



Restructuration des espaces d'Enseignement Marseille Nord - St Jérôme

Impact
Énergétique
Fort

Implanter l'ÉSPÉ sur le site Marseille Nord.

Mutualiser les espaces d'Enseignement dans des bâtiments restructurés.

Requalifier les espaces extérieurs.

Axe	Offrir des campus attractifs et fonctionnels Soutenir une politique de site dynamique et cohérente	Fonction principale	Recherche Enseignement Vie Etudiante
Type de travaux	Restructuration Réhabilitation Mise en sécurité Accessibilité Adaptation	Maîtrise d'ouvrage	AMU
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2015-2017



Surface réhabilitée	7 108	Coût total	18 700 000 €
Surface créée			
Surface libérée	1 897		
Démolition			

Extension du bâtiment Polytech (2^{ème} tranche) Marseille Nord - Château Gombert

Impact
Énergétique
Faible

Rassembler l'École Polytech sur Château Gombert et Luminy.

Terminer l'extension du bâtiment Polytech de Château Gombert.

Axe	Soutenir la compétitivité et l'attractivité du territoire.	Fonction principale	Enseignement
Type de travaux	Construction	Maîtrise d'ouvrage	Ville de Marseille
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2015-2017

Surface aménagée	400	Coût total	1 420 000 €
Surface créée	600		
Surface libérée			
Démolition			



Mise à niveau des espaces du CMI pour regroupement des formations Polytech et l'accueil de laboratoires Marseille Nord - Château Gombert

Impact
Énergétique
Faible

Rassembler l'École Polytech sur Château Gombert et Luminy.

Accueillir l'Enseignement Polytech dans le CMI.

Axe	Soutenir une politique de site dynamique et cohérente.	Fonction principale	Enseignement Recherche
Type de travaux	Adaptation	Maîtrise d'ouvrage	AMU
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2015-2017

Surface réhabilitée	5 850	Coût total	1 950 000 €
Surface créée			
Surface libérée	1 213		
Démolition			



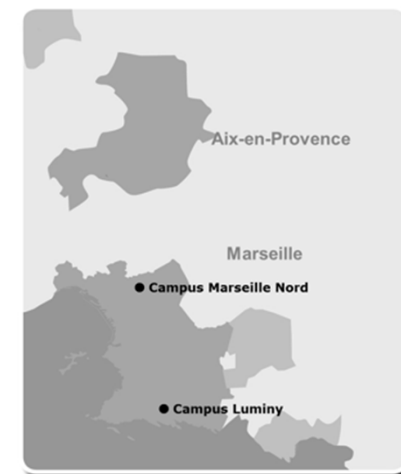
Restructuration des bâtiments du site IUT Marseille Nord - St Jérôme

Impact
Énergétique
Fort

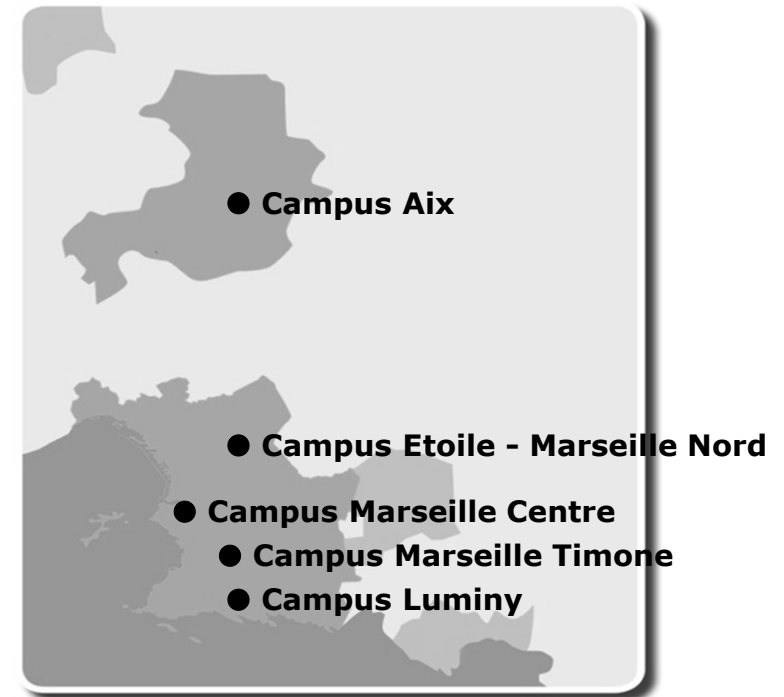
Réduire l'impact énergétique et augmenter le confort d'usage des bâtiments de l'IUT.

Axe	Offrir des campus attractifs et fonctionnels	Fonction principale	Enseignement
Type de travaux	Réhabilitation	Maîtrise d'ouvrage	AMU
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2018-2020

Surface réhabilitée		Coût total	8 800 000 €
Surface créée			
Surface libérée			
Démolition			



Marseille Timone



○ **Le schéma directeur Santé**

- Restructuration des bâtiments du campus Marseille Timone pour accueillir le Pôle Neurosciences
- Déconstruction et reconstruction d'un bâtiment de Recherche sur le site Marseille Nord
Hôpital Nord

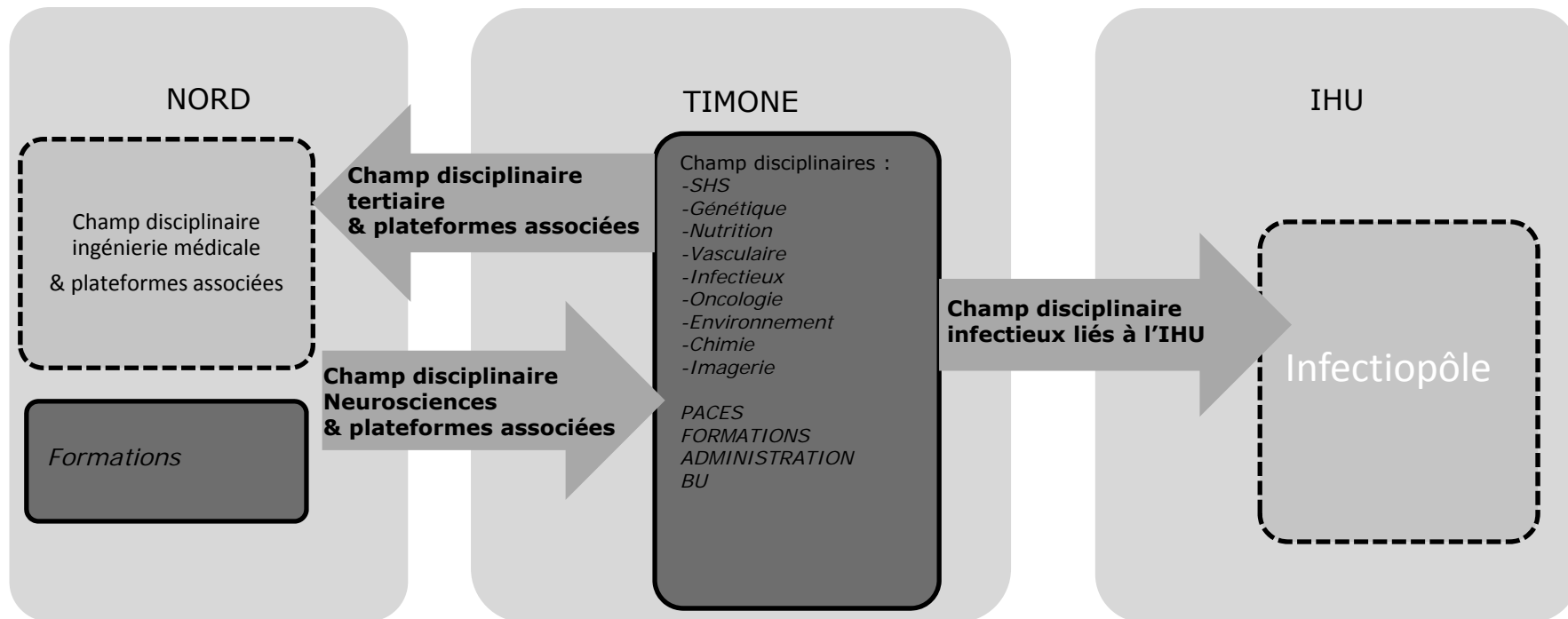
Schéma Directeur Santé

Objectifs

Initier une réflexion globale liant les sites Timone et Nord en vue de :

- ❑ Déconstruire le site Nord (*risque amiante - Incendie- bât. en fin de vie*)
 - ❑ Créer des pôles lisibles et notamment le pôle Neurosciences sur Timone en repensant les implantations des laboratoires de recherche et des formations.
 - ❑ Repenser les espaces extérieurs de manière à répondre aux besoins des utilisateurs via des aménagements fonctionnels et de qualité
 - ❑ Optimiser les surfaces (24%)
- Cette stratégie de démolition / reconstruction / réhabilitation implique une mutation forte des sites, mais elle permettra à terme de disposer de locaux viables et adaptés aux besoins actuels de la Recherche et de l'Enseignement.

Le Schéma Directeur Santé



+ 6 500m² (construction)

- 21 000m² (déconstruction)

▲ Reste 9 000m² (non traité: enseigt)

13 000m² (réhabilitation)

Dysfonctionnements du site nord

Le site Nord : un risque sanitaire avéré :

- Bâtiments amiantés : Structure de type Pailleron avec présence importante d'amiante
- Cloisons en contreplaqué avec revêtements amianté présent sur tous les niveaux
- Dalle de sol amianté + colle noire amianté
- Flocage* sur structure métallique dans les plénums : tête de poteaux, poutres, gaines de radiateurs
- Conduits de fluides et de ventilation en amiante ciment (vide sanitaire)
- Paillasse d'origine avec plan de travail en faïence scellé sur une plaque d'amiante ciment
- Caissons des sorbonnes d'origines en amiante ciment
- Matériau coupe-feu
- Joints de gaine (tresses, bandes)
- Joints de fenêtre
- Canalisations métalliques calorifugées ...
- Malgré les travaux d'encoffrement des plénums et calorifugeages, l'obsolescence des matériaux ne garantit plus la salubrité de l'air ambiant.



Le site Nord : des bâtiments en fin de vie

- Les interventions sur les équipements techniques se sont complexifiées en raison de l'amiante et de la vétusté des installations techniques. Les coûts d'exploitation et de maintenance sont particulièrement élevés pour un confort général de faible niveau.
- La présence d'amiante ne permet pas d'adapter et de rendre fonctionnels les espaces en présence.

Le site Nord : un risque majeur d'incendie reconnu

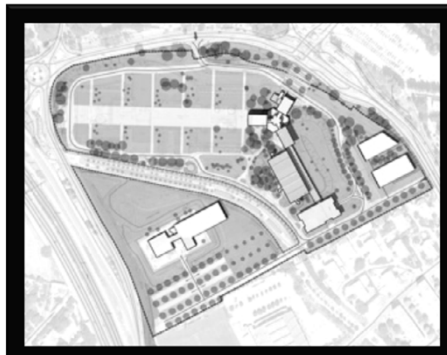
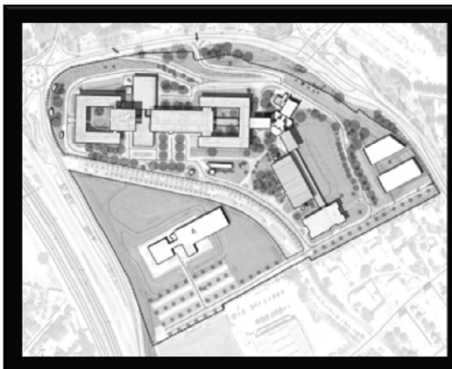
Malgré la réfection du SSI, l'état de vétusté du bâtiment n'offre plus les garanties requises relatives à la sécurité incendie de l'ensemble bâti. (fuite sur les installations notamment)

Le site Nord : une maintenance très coûteuse

Le coût d'exploitation de ce site est trop élevé. (33 €/m²/an)



Site Nord-Phasage des opérations d'aménagement



Phase 1: 1^{ère} tranche

Réalisation d'un bâtiment d'accueil pour les laboratoires qui ont vocation à s'implanter ou à rester sur le site.

- LBA (Pr. BERDAH)
- CERC (Pr. BERDAH)
- SPMC (Pr. Auquier)
- ADES (Pr Signoli)

Déconstruction des bâtiments de recherche. La partie Enseignement est conservée.

Préparation de la structure des futurs espaces extérieurs. Désaffectation de la voie de sortie existante au profit de la nouvelle issue à l'Est du site.

Simplification de l'ensemble du réseau de voirie pour former une seule boucle en périphérie du site.

L'entrée du site pour les piétons est transformée en grand parvis.

Phase 2: le futur autour de trois thèmes

•Création d'un nouveau pôle d'accueil des entreprises innovantes en cohérence avec la recherche du site (LBA) et les activités médicales innovantes du CHU.

•De nouvelles opportunités de développement sont ouvertes pour la Recherche et en cohérence avec le CHU

•Création d'un pôle de santé publique avec des écoles paramédicales.

Phase 3 (A terme):

Développement du pôle entreprise dans sa totalité.

Renforcement du pôle universitaire et accueil de nouveaux étudiants.

Extension du parking du LBA.

Site Timone-Recherche et Enseignements

Réhabilitation des espaces libérés par l'IHU

Réhabilitation des espaces entre autres libérés par l'IHU



Site Timone-Vie étudiante et cadre de vie

Un manque de lisibilité et d'organisation; l'espace extérieur est dédié avant tout aux voitures!

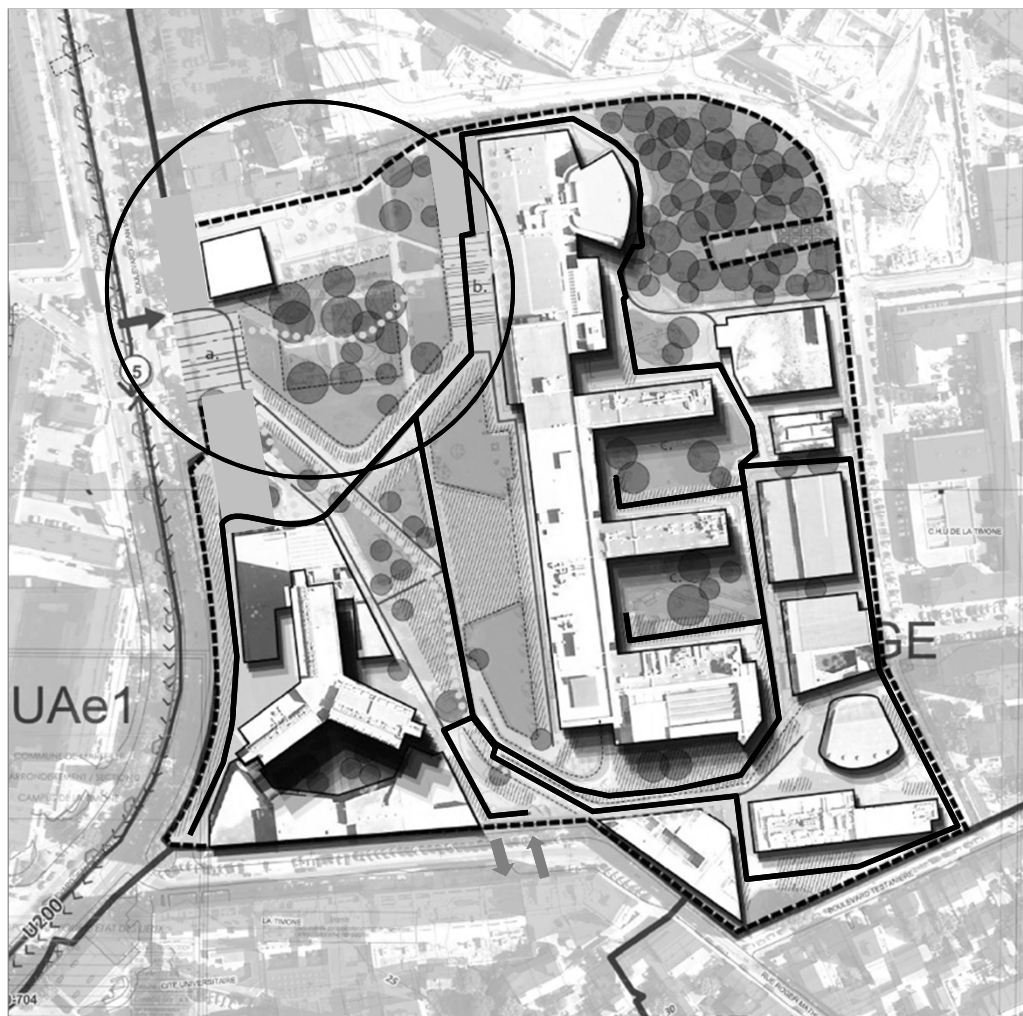


- ❑ Une grande esplanade d'entrée permettrait de donner une image qualitative d'entrée de site et de sécuriser les flux piétons.
- ❑ Un traitement différencié des entrées automobiles et des entrées piétonnes permettra de hiérarchiser les flux et d'atténuer les conflits d'usage.



❑ Valorisation des patios photo montage

Site Timone-Phasage des opérations d'aménagement



Phase 1: 1^{ère} tranche

Transformation de l'entrée du site en un grand parvis lisible et pacifié.
Déplacement de l'accès VL sur la rue Sainte Baume.
Dégagement d'une esplanade piétonne devant le bâtiment de Médecine.

Phase 2:

Extension du parvis.
Simplification du schéma viaire.
Réduction du stationnement.
Aménagement de cheminements piétons dont une liaison piétonne est ouverte vers l'APHM.

Phase 3:

Le cœur du campus, libéré des accès véhicules est transformé en un espace piéton et boisé.
Les chaussées sont réduites pour valoriser les cheminements piétons.
Une passerelle est mise en place entre les amphithéâtres de Médecine et Neurosciences.

Restructuration des bâtiments du campus Marseille Centre - Timone afin d'accueillir le pôle Neurosciences

Impact
Énergétique
Fort

Doter des Neurosciences d'une meilleure visibilité et d'équipements adaptés.

Optimiser l'espace en faveur d'installations performantes.

Axe	Offrir des campus attractifs et fonctionnels. Soutenir une politique de site dynamique et cohérente	Fonction principale	Recherche Enseignement Vie étudiante
Type de travaux	Restructuration Réhabilitation Aménagements extérieurs	Maîtrise d'ouvrage	AMU
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2015-2017 2018-2020

Surface réhabilitée	13 400 m²	Coût total	38 300 000 €
Surface créée			
Surface libérée			
Démolition			



Déconstruction - Construction d'un bâtiment de Recherche sur le site Marseille Nord - Hôpital Nord

Impact
Énergétique

Fort

Santé
Publique



Doter les recherches en Sciences Humaines et Sociales, Biomécanique et Bioinformatique de locaux adaptés.

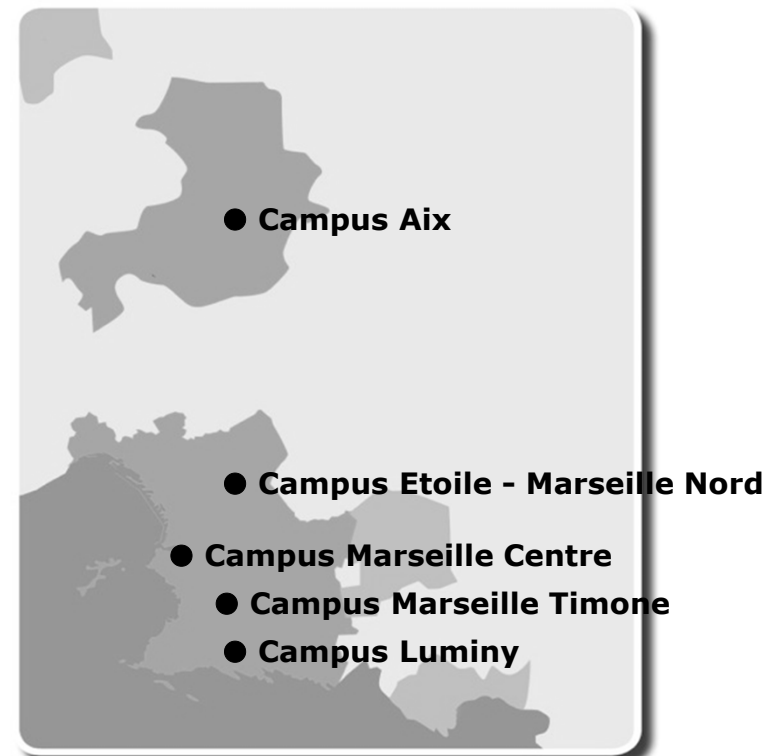
Repenser les espaces extérieurs et créer des aménagements fonctionnels et de qualité.

Axe	Soutenir une politique de site dynamique et cohérente	Fonction principale	Recherche
Type de travaux	Déconstruction Reconstruction	Maîtrise d'ouvrage	AMU
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2018-2020

Surface réhabilitée		Coût total	35 300 000 €
Surface créée	6 500 m²		
Surface libérée	21 000 m²		
Démolition	21 000 m²		



Marseille Centre



- Construction d'un bâtiment regroupant l'Enseignement en Sciences Economiques et Gestion sur Marseille Centre - St Charles
- Requalification du bâtiment 5 - campus St Charles Marseille Centre - St Charles
- Création d'un Musée Universitaire site Longchamp Marseille Centre - Leverrier (1^{ère} Tranche)
- Relocalisation de l'IMPGT Marseille Centre - Canebière
- Relocalisation de l'IRT Marseille centre - Canebière

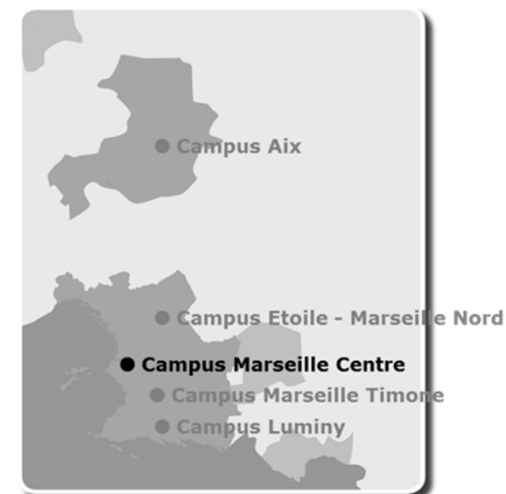
Construction d'un bâtiment regroupant l'Enseignement en Sciences Economiques et Gestion Marseille Centre - St Charles

Impact
Énergétique
Faible

Regrouper l'ensemble des formations en Economie Gestion sur le site de Marseille à proximité des laboratoires et du centre de documentation.

Axe	Soutenir une politique de site dynamique et cohérente.	Fonction principale	Enseignement
Type de travaux	Construction	Maîtrise d'ouvrage	AMU
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2018-2020

Surface réhabilitée		Coût total	21 420 000 €
Surface créée	6 000 m²		
Surface libérée	7 375 m²		
Démolition			



Requalification du bâtiment 5 - campus St Charles Marseille Centre - Timone

Impact
Énergétique
Fort

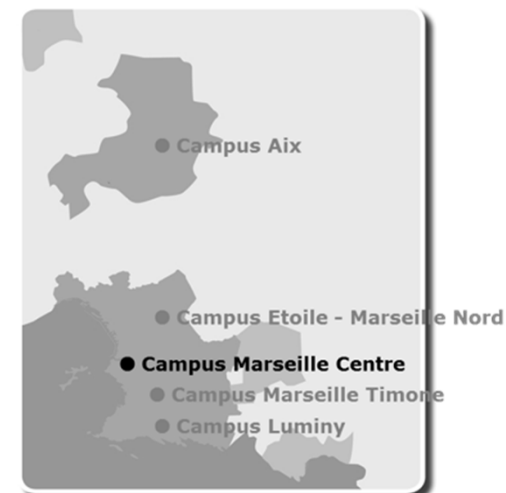
Améliorer la visibilité d'AMU en entrée de ville.

Réduire l'impact énergétique du site.

Requalifier les espaces d'Enseignement et de Recherche.

Axe	Offrir des campus attractifs et fonctionnels.	Fonction principale	Enseignement Recherche
Type de travaux	Restructuration Réhabilitation	Maîtrise d'ouvrage	AMU
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2015-2017

Surface réhabilitée	5 000 m²	Coût total	15 400 000 €
Surface créée			
Surface libérée			
Démolition			



Création d'un Musée Universitaire site Longchamp Marseille Centre (1^{ère} Tranche)

Impact
Énergétique

Moyen

Culture
Scientifique

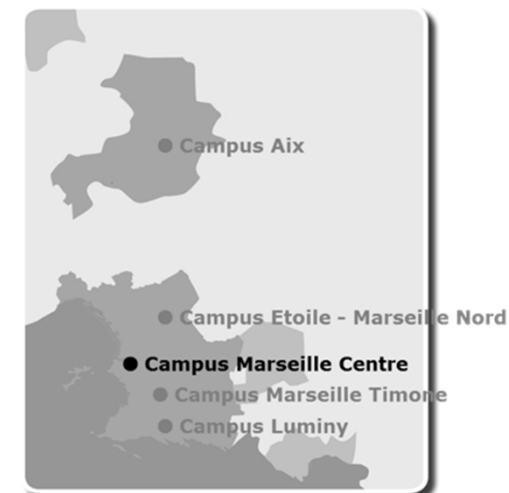


Présenter l'histoire des découvertes scientifiques locales au plus grand nombre.

Valoriser les collections scientifiques issues des travaux de Recherche.

Axe	Soutenir la compétitivité et l'attractivité du territoire.	Fonction principale	Enseignement Recherche Vie Etudiante
Type de travaux	Restructuration Réhabilitation	Maîtrise d'ouvrage	Rectorat ?
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2015-2017

Surface réhabilitée	800 m²	Coût total	1 760 000 €
Surface créée			
Surface libérée			
Démolition			



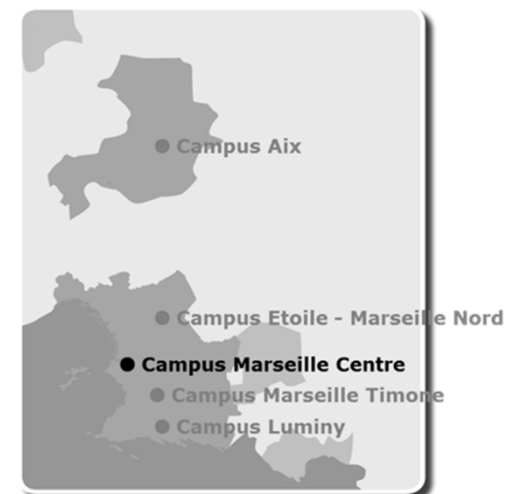
Relocalisation de l'IMP GT Marseille Centre

Impact
Énergétique
Faible

Doter l'IMP GT d'une meilleure visibilité sur Marseille

Axe	Soutenir une politique de site dynamique et cohérente.	Fonction principale	Enseignement
Type de travaux	Adaptation	Maîtrise d'ouvrage	AMU
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2015-2017

Surface réhabilitée	600 m²	Coût total	195 000 €
Surface créée			
Surface libérée			
Démolition			



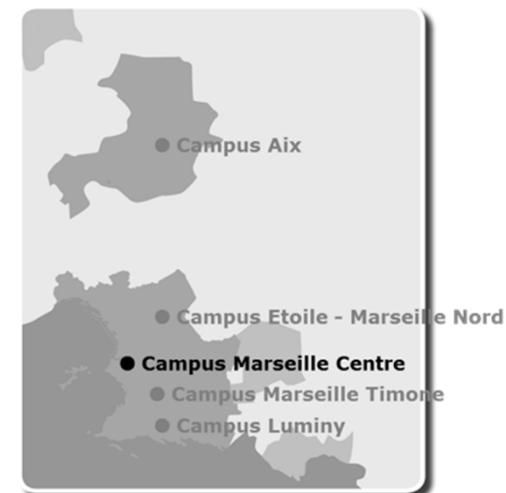
Relocalisation de l'IRT Marseille Centre

Impact
Énergétique
Faible

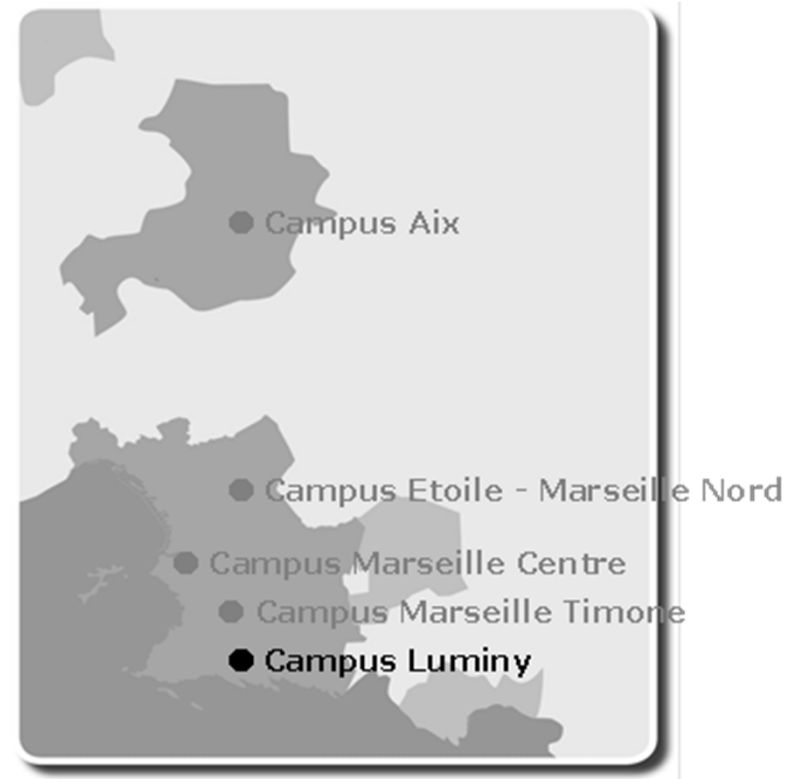
Implanter l'Institut Régional sur un site particulièrement accessible.

Axe	Soutenir une politique de site dynamique et cohérente.	Fonction principale	Enseignement
Type de travaux	Adaptation	Maîtrise d'ouvrage	AMU
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2015-2017

Surface réhabilitée	800 m²	Coût total	260 000 €
Surface créée			
Surface libérée	939 m²		
Démolition			



Luminy



- Requalification de la Plaine Sportive - Luminy

Requalification de la Plaine Sportive Luminy

Impact
Énergétique
Moyen

Finaliser le projet Technosport à Luminy.

Axe	Offrir des campus attractifs et fonctionnels	Fonction principale	Enseignement Recherche
Type de travaux	Restructuration Construction Aménagements extérieurs	Maîtrise d'ouvrage	AMU
Lien avec le Plan Campus	Oui	Période de programmation	2015-2017

Surface réhabilitée	2 000 m²	Coût total	1 650 000€
Surface créée	200 m²		
Surface libérée			
Démolition			



Aix

Centre

- Restructuration du site Jules Isaac Aix-en-Provence pour l'accueil de formations
- Mise en sécurité du site SAPORTA

Quartier des facultés

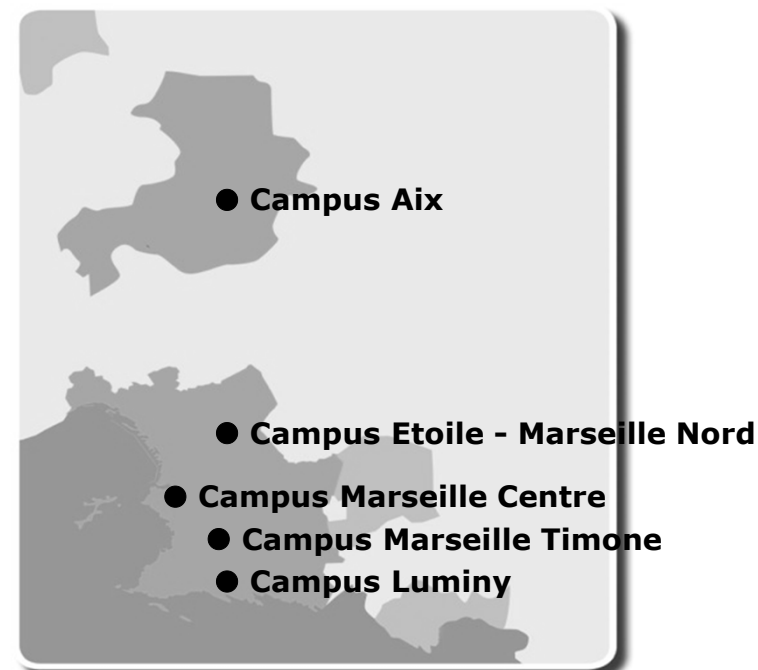
- Développement des Enseignements en Sciences sur Montperrin et création d'un Pôle de Formation et de Recherche Judiciaire en centre-ville d'Aix en Provence
- Restructuration des façades et menuiseries extérieures du site Gaston Berger de l'IUT
- Construction d'une bibliothèque d'Economie Gestion Aix en Provence - site Pauliane

Puyricard

- Restructuration de l'IAE à Aix - Puyricard

Arbois

- Développement du site de l'Arbois





REABILITATION DU SITE JULES ISAAC

Master Recherche Sciences de l' Education

DUT Métiers de Livre

DUT Carrières sociales

CFMI

CEFEDM

2 500
m²
6 M€

ESPE
EJCAM

4 500 m²
9,5 M€

7 500 m²
16,5 M€

Restructuration du site Jules Isaac Aix-en-Provence pour l'accueil de formations

Impact
Énergétique
Fort

Développer les synergies d'Enseignement et de Recherche.

Valoriser le site Jules Isaac.

Axe	Soutenir une politique de site dynamique et cohérente	Fonction principale	Enseignement Recherche
Type de travaux	Restructuration Réhabilitation	Maîtrise d'ouvrage	Conseil Général ? Rectorat ? AMU ?
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2015-2017 2018-2020

Surface réhabilitée	14 500 m²	Coût total	32 000 000 €
Surface créée			
Surface libérée	3 925 m²		
Démolition			



Mise en sécurité et valorisation du site SAPORTA

Impact
Énergétique
Moyen

Sécuriser et valoriser le patrimoine historique.

Axe	Offrir des campus attractifs et fonctionnels	Fonction principale	Enseignement
Type de travaux	Mise en sécurité structurelle	Maîtrise d'ouvrage	CPA ? Ville d'Aix en Provence ?
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2018-2020

Surface réhabilitée		Coût total	2 500 000 €
Surface créée			
Surface libérée			
Démolition			



Développement des enseignements en Sciences sur Montperrin et création d'un Pôle de Formation et de Recherche Judiciaires - Aix en Provence

Impact
Énergétique
Faible

Développer les formations scientifiques sur Aix en Provence.

Développer les synergies avec l'Enseignement Supérieur et les professions du Droit.

Axe	Offrir des campus attractifs et fonctionnels	Fonction principale	Enseignement Recherche
Type de travaux	Restructuration Réhabilitation	Maîtrise d'ouvrage	CPA ?
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2015-2017

Surface réhabilitée		Coût total	8 000 000 €
Surface créée	2 500 m²		
Surface libérée			
Démolition			



Restructuration des bâtiments du site Gaston Berger à Aix en Provence

Impact
Énergétique
Fort

Réduire l'impact énergétique et améliorer le confort d'usage.

Axe	Offrir des campus attractifs et fonctionnels	Fonction principale	Enseignement
Type de travaux	Réhabilitation	Maîtrise d'ouvrage	AMU
Lien avec le Plan Campus	Oui	Période de programmation	2018-2020

Surface réhabilitée		Coût total	6 200 000 €
Surface créée			
Surface libérée			
Démolition			



Construction d'une bibliothèque d'Economie-Gestion Aix en Provence - site Pauliane

Impact
Énergétique
Faible

Finaliser l'implantation des Sciences Economiques et de Gestion sur le Site Pauliane.

Axe	Soutenir une politique de site dynamique et cohérente	Fonction principale	Documentation
Type de travaux	Construction	Maîtrise d'ouvrage	AMU
Lien avec le Plan Campus	Oui	Période de programmation	2018-2020

Surface réhabilitée		Coût total	10 560 000 €
Surface créée	3 000 m²		
Surface libérée			
Démolition			



Restructuration de l'IAE à Aix Puyricard

Impact
Énergétique
Fort

Favoriser une pédagogie tournée vers l'innovation et le professionnalisme.

Requalifier le site de l'IAE.

Axe	Offrir des campus attractifs et fonctionnels	Fonction principale	Enseignement Recherche
Type de travaux	Restructuration Réhabilitation	Maîtrise d'ouvrage	AMU
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2015-2017

Surface réhabilitée	1 500 m²	Coût total	5 100 000 €
Surface créée			
Surface libérée			
Démolition			



Développement du site de l'Arbois

Impact
Énergétique
Faible

**Soutenir le développement du pôle environnemental de l'Arbois.
Développer l'Enseignement des Sciences sur le campus Aix.**

**Développer la Recherche de pointe.
Développer le partenariat AMU – Entreprises.**

Axe	Soutenir la compétitivité et l'attractivité du territoire	Fonction principale	Enseignement
Type de travaux	Adaptation Construction	Maîtrise d'ouvrage	Syndicat mixte Arbois ? AMU ?
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2015-2017

Surface réhabilitée	600 m²	Coût total	2 250 000 €
Surface créée	1 300 m²		
Surface libérée			
Démolition			



Aubagne



- Restructuration - extension des bâtiments département SATIS et du laboratoire ASTRAM

Restructuration - Extension des bâtiments du département SATIS et du laboratoire ASTRAM à Aubagne

Impact
Énergétique
Moyen

Développer les métiers de l'Image et du Son.

Adapter le patrimoine universitaire à l'évolution des techniques audiovisuelles.

Axe	Soutenir la compétitivité et l'attractivité du territoire	Fonction principale	Enseignement Recherche
Type de travaux	Réhabilitation Construction	Maîtrise d'ouvrage	Ville d'Aubagne ?
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2018-2020

Surface réhabilitée	1 500 m²	Coût total	6 300 000 €
Surface créée	950 m²		
Surface libérée			
Démolition			



Tous sites



- Aménagements des entrées de campus et déploiement de la signalétique des sites universitaires
- Création de salles de visioconférences et Renforcement du réseau métropolitain Raimu

Aménagements des entrées de campus et déploiement de la signalétique des sites Universitaires



Développer la visibilité d'Aix-Marseille Université.

Axe	Soutenir une politique de site dynamique et cohérente	Fonction principale	Enseignement Recherche Vie Etudiante
Type de travaux	Aménagements extérieurs	Maîtrise d'ouvrage	AMU
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2015-2017

Surface réhabilitée		Coût total	4 020 000 €
Surface créée			
Surface libérée			
Démolition			



Développement du Numérique : renforcement du réseau métropolitain RAIMU, création de Data-Center et mise en place de dispositifs de visioconférences

Numérique



Développer les services numériques au sein d'AMU.

Axe	Soutenir la compétitivité et l'attractivité du territoire	Fonction principale	Enseignement Recherche Vie Etudiante
Type de travaux	Adaptation et Equipements	Maîtrise d'ouvrage	AMU
Lien avec le Plan Campus	Non	Période de programmation	2015-2017

Surface réhabilitée	900 m²	Coût total	4 020 000 €
Surface créée			
Surface libérée			
Démolition			



(Aix*Marseille
université

Bilan annuel 2013 d'Aix-Marseille Université

Créée le 1^{er} janvier 2012, Aix-Marseille Université (AMU) a aujourd'hui deux ans. Cette jeune université est à présent bien inscrite dans le paysage régional, national et international.

En interne, chacun a retiré le maillot qu'il portait aux couleurs de son ancienne université pour défendre les couleurs d'AMU.

En 2013, les relations inter-composantes se sont multipliées à l'initiative des directeurs de composantes et la référence aux différents périmètres P1, P2, P3 que nous utilisons sur le plan administratif depuis la fusion va disparaître totalement cette année avec la nouvelle organisation des services administratifs et techniques.

Dresser le bilan 2013 revient à résumer le travail que nous avons collectivement accompli. C'est aussi prendre la mesure de ce que chacun d'entre vous, individuellement, dans votre service ou direction, a apporté à la construction et au développement de l'université.

ORIGAMU : vers l'organisation administrative et technique des services

L'année 2013 a surtout été consacrée à la poursuite du vaste travail collectif Origamu. Jamais une université n'avait encore réalisé un tel travail.

Que dans un monde de plus en plus individualiste nous ayons collectivement bâti cet énorme chantier doit être une satisfaction : nous avons accompli une véritable mission de service public. Celle d'organiser une université, la plus grande université francophone, pour que les étudiants, les personnels, les enseignants, les chercheurs et les enseignants-chercheurs puissent étudier et exercer dans un cadre cohérent et harmonieux.

Un état des lieux très approfondi a d'abord été élaboré, fondé sur l'analyse de données quantitatives concernant 2 400 personnels BIATSS, mais également sur des éléments qualitatifs recensés grâce aux entretiens conduits directement avec 1 600 agents.

Le document qui en a résulté nous a permis de mieux connaître l'organisation existante, provenant des trois ex-universités.

Puis, deux phases du projet ont permis successivement d'élaborer la répartition des activités entre le niveau central, le niveau campus, les composantes et le dimensionnement des services.

Dans la répartition des activités, tous les groupes de travail ont retenu des principes communs :

- Qualité, continuité et homogénéité du service rendu ;
- Sécurisation de l'établissement ;
- Lisibilité de l'organisation ;
- Fluidité des procédures qui résulteront de cette répartition ;
- Structuration de l'activité permettant aux agents d'exercer à chacun des trois niveaux des activités intéressantes et valorisantes.

La réflexion sur le dimensionnement des services s'est accompagnée d'une homogénéisation des organigrammes des directions centrales et des services communs concernés.

Tout au long du processus, l'information directe a été privilégiée. À cet effet, je me suis rendu sur les campus à plusieurs reprises et j'ai animé 45 réunions au cours desquelles j'ai pu rencontrer et dialoguer avec plus de 600 personnels.

Le dialogue social a été conduit grâce à l'organisation de longues séances préparatoires à la tenue des instances – CT et CHSCT – dont les membres ont ainsi pu disposer de toutes les explications nécessaires. Ces réunions ont eu lieu lors de chaque phase du projet.

Depuis la rentrée de septembre 2013, la principale action menée concerne la préparation de l'affectation des agents pour la rentrée 2014.

493 fiches de postes ont été diffusées au début du mois de septembre. Parmi les 500 agents qui ont émis des vœux de positionnement sur ces postes, 20% n'étaient pas obligatoirement concernés.

Pour gérer cette étape du projet, le dispositif déployé respecte mon engagement initial : celui de ne pas imposer aux agents de mobilité géographique.

En conséquence, l'accent a été mis sur l'information et sur l'accompagnement des personnels : 27 ateliers ont rassemblé plus de 300 agents.

Enfin, entre octobre et mi-décembre, 500 séquences d'échanges ont permis à chaque agent, de manière individuelle, d'obtenir les explications utiles sur les fiches de postes qu'il visitait et sur l'organisation future des services.

De la même manière que dans les phases précédentes, le dialogue social a été assuré grâce à des réunions avec les membres élus de la commission paritaire d'établissement (CPE) qui ont examiné, au mois de février, les propositions d'affectation individuelle.

Les propositions présentées ont été adoptées à une large majorité puisque 80% des membres de la CPE y ont été favorables.

À présent, la phase de formation des agents peut donc débuter. En parallèle, les groupes de travail vont entamer la rédaction des procédures et des contrats de service.

Enfin, au deuxième semestre, l'installation physique des services sera déployée.

Encore une fois, un travail considérable a été accompli. J'adresse mes remerciements à tous les personnels qui s'y sont activement impliqués.

Une organisation politique stabilisée

En 2013, la fusion des trois IUT a créé le plus grand IUT de France tandis que l'ESPE (École supérieure du professorat et de l'éducation) a succédé à l'IUFM.

Le nombre de composantes d'AMU est donc passé à 19.

Durant cette année 2013, la majorité des composantes fusionnées se sont organisées avec une structuration que je qualifierais d'habituelle, car fonctionnelle, avec des départements et des services de composante.

Dans une université de notre envergure il est fondamental que le fonctionnement des composantes soit optimal. En effet, une défaillance dans le fonctionnement des composantes empêcherait l'université d'avancer.

Merci à mes collègues doyens et directeurs pour le travail considérable qu'ils accomplissent chaque jour et pour l'aide qu'ils apportent à la construction d'AMU.

Un renforcement du pilotage d'établissement

Hors des réunions hebdomadaires de la gouvernance et de la conférence des directeurs, chaque mardi, plusieurs séminaires ont réuni les membres de la gouvernance, les vice-présidents délégués, chargés de mission, directeurs et doyens, voire les directeurs de services afin de tracer les perspectives d'évolution d'AMU dans le domaine de la formation, de l'insertion, de la recherche, de la valorisation, des relations internationales.

Les différentes instances d'aide au pilotage ont tenu une à plusieurs réunions.

Les directoires de la formation et de la recherche ont rendu à la gouvernance un rapport.

Tout ceci témoigne d'une part d'un fonctionnement collégial de l'université, d'autre part d'une énorme mobilisation, une remarquable volonté partagée pour développer AMU.

Une gestion financière rigoureuse

AMU s'est mise en place avec un déficit financier de 21 millions d'euros à la fin de 2011.

Dans le budget 2012, nous avons prévu une consommation du fonds de roulement à hauteur de 12 millions d'euros. En fait, au terme de l'année 2012, nous avons eu un bilan positif de 5,1 M€ pour le fonctionnement et nous avons consommé uniquement 1,3 M€ de fond de roulement essentiellement pour de l'investissement.

Pour 2013, le budget primitif envisageait une consommation du fonds de roulement d'un peu plus de 11 millions d'euros. Nous connaissons le budget réalisé en avril mais, dès à présent, je peux vous dire que la consommation du fonds de roulement sera bien moins importante et uniquement dédiée à de l'investissement.

Pour 2014, la dotation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est équivalente à celle de 2013.

L'élaboration du budget prévisionnel initial 2014 a été faite à partir de grands principes adoptés au Conseil d'Administration.

Ce budget présente un résultat prévisionnel de fonctionnement bénéficiaire d'un montant de plus 6,6 M€.

Le budget général 2014 fait apparaître un besoin en prélèvement sur fonds de roulement de 10,1 M€ pour de l'investissement.

Cette gestion financière rigoureuse, que je qualifierais de normale, m'a permis de prévoir pour l'année 2014, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2013, d'augmenter le montant indemnitaire de tous les personnels BIATSS titulaires et contractuels de 7%.

Dans ce contexte, je me dois de souligner le grand professionnalisme des services pour nous apporter des éléments utiles à la décision.

Une politique des ressources humaines attentive aux personnels et à leur engagement

Au cours de l'année 2013, AMU a élaboré sa première campagne d'emplois en tant qu'établissement fusionné. Cette campagne a permis le recrutement de près de 150 enseignants et enseignants-chercheurs et de plus de 150 personnels BIATSS. Nous avons notamment pu titulariser, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif SAUVADET, une centaine d'agents en poste dans l'établissement, dont le tiers était en poste dans l'université depuis plus de dix ans.

En matière indemnitaire, j'ai pu proposer une augmentation de 7% des taux indemnitaires des personnels BIATSS à compter de la rentrée 2013. Le paiement de cette mesure, adoptée en CA le 17 décembre dernier, sera effectif à compter de la paye de février ou mars.

Concernant les personnels enseignants, comme je m'y étais engagé, nous avons pu prendre des mesures permettant à des enseignants nouvellement recrutés de bénéficier d'une décharge de service de 64 heures d'enseignement annuel durant une période de deux ans.

De même, nous avons mis en place le régime des équivalences de service pour l'ensemble des personnels enseignants AMU.

Des conditions de travail examinées attentivement

Le service de médecine des personnels a été renforcé par une psychologue du travail et deux médecins du travail ont été recrutés en fin d'année. En 2014, cela porte donc à quatre le nombre de médecins du travail car j'ai demandé à l'AP-HM que le médecin coordonnateur soit détaché aussi à AMU pour son service clinique.

Comme je m'y étais engagé, des locaux sur le site de Saint-Charles ont été aménagés pour le service de la médecine préventive à la satisfaction totale des personnels de ce service.

Avec les médecins du travail, une répartition plus fonctionnelle va être mise en place pour répondre aux attentes des personnels.

La mission handicap s'adresse à la fois aux étudiants et aux personnels ; elle est particulièrement importante et de plus en plus visible et reconnue.

Enfin, je souligne l'énorme travail de la Direction Hygiène et Sécurité qui est impliquée dans toutes les actions du CHSCT, de l'organisation de manifestations diverses, lors d'opérations patrimoniales de maintenance et sécurité mais aussi de construction.

Des actions patrimoniales multiples et complexes

Elles s'inscrivent dans le cadre de l'opération campus et de la fin du contrat de projet État-Région 2007-2013.

Sur Marseille tout d'abord, les locaux neufs de l'école de journalisme et communication ont été inaugurés fin janvier. L'EJCAM a réinvesti ses locaux historiques rue Virgile Marron.

Les espaces extérieurs du site de Luminy ont également bénéficié de travaux très importants de réhabilitation et d'aménagements.

À Luminy s'ajoutent le démarrage des travaux d'Océanomed 1 et 2 et ceux du Technosport. Les bâtiments seront fonctionnels au dernier trimestre 2014.

Grâce à l'opération campus, un bus à haut niveau de service (BHNS) chemine déjà vers le site de Luminy. Sa configuration va bientôt fortement évoluer grâce aux travaux pilotés par Marseille Provence Métropole.

Le site de l'Étoile connaît également des travaux d'aménagements très importants visant à connecter le site de Saint-Jérôme et le site de Château Gombert aux stations de métro les plus proches.

Pour l'Institut Fresnel, c'était très attendu, des espaces d'expérimentation font actuellement l'objet de travaux.

Sur le site de la Timone, les travaux de remise en état du bâtiment CERIMED sont achevés. L'ouverture du centre est effective en mars.

Sur Aix-en-Provence, l'année 2013 a également été riche en événements patrimoniaux.

L'inauguration de la maison de la recherche en arts, langues, littératures et sciences humaines et d'un bâtiment consacré aux formations aux nouvelles technologies a donné lieu à la visite du Premier ministre Jean-Marc Ayrault, en présence de quatre ministres, du doyen de la faculté ALLSH et moi-même. Ce premier corps de bâtiments recevra un troisième bâtiment dédié au service

central des relations internationales et à l'accueil du campus Schuman. Les travaux de terrassement ont déjà commencé.

La faculté de droit et science politique a, quant à elle, réceptionné un amphithéâtre Portalis totalement réhabilité.

À ces travaux se sont ajoutés ceux du Centre Sportif Universitaire avec un nouveau gymnase dédié aux sports de raquettes, ainsi que la réfection de six terrains de tennis et la restructuration du bâtiment central regroupant une piscine universitaire, trois gymnases, une salle de musculation, une salle de danse et un dojo.

Les travaux préparatoires à la construction d'un bâtiment dédié à la vie étudiante et à l'enseignement-recherche sur le site Gaston Berger de l'IUT d'Aix-Marseille sont en cours.

En parallèle, de nombreux travaux de sécurité, d'accessibilité et de réparation ont été faits sur nos 54 sites dont la visibilité est certes moins grande, mais dont l'importance pour la continuité de nos missions de service public est tout aussi cruciale. Ces travaux de sécurité d'accessibilité et de gros entretien ou renouvellement représentent 5 M€ en 2013.

La Recherche – Valorisation et diffusion de la culture scientifique

Le travail de la commission recherche a été considérable. Je remercie les membres de cette commission pour le travail accompli.

- **Constitution des Pôles de recherche interdisciplinaires et intersectoriels (PR2I) d'AMU**

Conformément aux statuts d'AMU, la mise en place de ces pôles répond à l'ambition : « *d'afficher les réelles forces interdisciplinaires de la recherche d'AMU* ».

Cinq pôles ont été identifiés, correspondant aux secteurs prioritaires d'AMU et de ses partenaires de site, en cohérence avec le projet A*MIDEX :

- Pôle Échanges et Dynamiques transculturelles
- Pôle Énergies
- Pôle Environnement
- Pôle Santé & Sciences de la vie
- Pôle Sciences et Technologies

- **L'Institut méditerranéen des études avancées (IMÉRA) est devenu le 1^{er} janvier 2013 une fondation universitaire d'AMU**

Membre du Réseau Français des Instituts d'Études Avancées, l'IMÉRA est une vitrine internationale pour notre université.

L'IMÉRA a pour objet de contribuer à l'émergence et au développement de démarches interdisciplinaires de recherche de rang mondial et à la préparation des jeunes chercheurs à ces démarches sur le territoire d'Aix-Marseille Université.

Il accueille des chercheurs et des artistes en résidence et quelques équipes multidisciplinaires porteuses d'un projet collectif pour des séjours de courte durée.

- **Préparation du prochain programme opérationnel du FEDER et du CPER**

AMU a participé à plusieurs réunions organisées par la Région PACA et l'État et a recensé auprès de ses structures de recherche des projets d'intention en matière de recherche et d'innovation, en concertation avec les partenaires du site – notamment les EPST – pour procéder à une sélection de projets prioritaires pour le site qui seront présentés début 2014.

L'objectif : nous positionner dans une démarche concertée avec l'ensemble de nos partenaires en répondant au mieux aux priorités définies pour la future programmation du CPER et du FEDER.

- **L'université partage la responsabilité de 80% des unités de recherche avec des EPST et le CEA et, à ce titre, elle s'attache à travailler en étroite collaboration avec eux**

Cette concertation permanente s'est illustrée par de nombreuses initiatives :

- Poursuite de la délégation globale de gestion (DGG) pour certaines unités de recherche avec le CNRS, l'Inserm et l'INRA
- Participation d'AMU aux dialogues de gestion des UMR CNRS (1/4 des UMR par an)
- Réunions mensuelles avec l'Inserm et le CNRS

- **Bilan de la cellule Europe**

Alors que les unités de recherche sont aujourd'hui mobilisées sur les premiers appels d'Horizon 2020 lancés en décembre 2013, nous pouvons dresser un bilan global de la participation des unités de recherche d'AMU dans le 7^e PCRD :

- Le nombre de projets acceptés a fortement progressé depuis le 6^e PCRD (2002-2006) : 43 participations précédemment pour près de cent participations sous le 7^e PCRD (2002-2013), pour une subvention européenne de plus de 36.5M€. Ces chiffres sont d'autant plus remarquables que le nombre total de projets du 7^e PCRD impliquant des unités du site d'Aix-Marseille est de 235 (toutes tutelles de gestion confondues), plus de 40% étant donc directement gérés par AMU.
- Ces bons résultats positionnent AMU à la 3^e place nationale en termes de nombre de participations au programme Coopération du 7^e PCRD et parmi les 200 premières universités européennes. AMU est par ailleurs la première université française en terme de participation au programme Santé du 7^e PCRD (et le 7^e meilleur acteur académique national sur cette thématique). La qualité et l'implication des unités de recherche financées par le 7^e PCRD se reflètent également dans le type de projets sélectionnés : 4 projets financés par le Conseil européen pour la Recherche (ERC) sont directement gérés par AMU (23 sur le site d'Aix-Marseille), 10 réseaux sont coordonnés par des enseignants-chercheurs ou des chercheurs. AMU a également hébergé une trentaine de doctorants et post-docs financés sur les très sélectives bourses Marie Curie. Enfin, du point de vue de la gestion des projets du 7^e PCRD, AMU avec sa filiale Protisvalor reste la seule université française, et dans les 5 premières européennes à avoir eu une certification européenne pour son mode de gestion – gestion améliorée au fil du 7^e PCRD par des outils simplifiant le suivi de ces projets, comme par exemple des feuilles de temps informatisées.
- Concernant le nombre de dépôt de projets sur cette période, les disparités sont grandes entre la période pré et post fusion, pour culminer à 75 projets accompagnés lors de la dernière vague de lancement du 7^e PCRD, avec des taux de réussite moyen sur l'ensemble du PCRD atteignant 35%.
- La création d'AMU a été une belle opportunité pour les équipes du site, la masse critique/visibilité de la recherche, le vivier de compétences et de champs disciplinaires couverts et la multiplicité des acteurs étant de fait un atout important dans des programmes très structurants comme les projets européens, ce qui laisse augurer de belles perspectives pour Horizon 2020. L'implication des unités de recherche et la connaissance des schémas de financement européens sont très disparates entre les unités, laissant présager une marge de progression encore importante pour les années à venir.

- **Dans la continuité de la première année de fusion, de nouveaux dispositifs et procédures ont été mis en place dans le domaine de la recherche.**

Quelques exemples :

- la charte de lutte contre le plagiat, la charte documentaire, le règlement intérieur d'un comité d'éthique d'AMU ;

- o pour favoriser les activités de recherche des maitres de conférence nouvellement recrutés, nous avons instauré une modulation de leur service d'enseignement (décharge de 64 heures – 25 décharges sont accordées par an).

- **Création d'HAL-AMU**

Face à la hausse constante des prix facturés aux universités par les éditeurs alors que les articles qu'ils diffusent sont rédigés par leurs propres enseignants-chercheurs et face au constat plus large de la nécessité de faire de l'information scientifique et technique le bien commun de la communauté scientifique, nous avons souhaité développer l'Open Access.

AMU a donc créé des archives ouvertes pour promouvoir sa production scientifique et se positionner sur une question d'avenir sociétal fondamentale.

La création de la collection HAL-AMU regroupe les anciennes publications des trois ex-périmètres. Les nouveaux dépôts effectués par les enseignants-chercheurs d'AMU comprennent déjà plus de 23 : 630 références d'articles et 7 315 articles en plein texte.

Le succès de ce projet nécessite une communication la plus large possible, la création de formations permettant aux enseignants-chercheurs de se familiariser avec les procédures de dépôt et une politique incitative.

- **Après une année de transition liée à la fusion et à la mise en place de la SATT en 2012, l'activité de valorisation est de nouveau importante et en progression par rapport à l'activité des 3 ex universités.**

Quelques exemples chiffrés :

- o 5 licences ont signées, 4 options de sous-licence, 3 accords de copropriété et d'exploitation avec un industriel et 17 projets de maturation ont été financés ;
- o 24 demandes de brevets ont été reçues ;
- o 71 déclarations d'invention déposées ;
- o 3 start-up créées.

Un nouveau comité de valorisation, présidé par le vice-président recherche et le vice-président valorisation, associe aujourd'hui tous les acteurs de la valorisation, des membres de l'université, de PVM, de la DIRRECTE, de la Région PACA, des EPST et de la SATT.

Parallèlement, les pôles régionaux de compétitivité ont tous été invités à présenter leurs activités et leur feuille de route à la Commission recherche.

- **La diffusion de la culture scientifique et technique, une mission majeure de l'université**

Des événements récurrents ont perduré en 2013 :

- o Le Souk des sciences (avec 800 à 2 000 visiteurs par jour), la Fête de la science, les Journées du patrimoine scientifique (320 visiteurs), le concours Faites de la Science ;
- o Des ateliers en direction des écoles primaires ont fait bénéficier de l'apprentissage scientifique à 3 000 élèves ;
- o Des doctorants ont été formés à la vulgarisation de leur sujet de thèse conduisant à la conception d'un atelier à destination des scolaires.

Un évènement exceptionnel a également mobilisé plusieurs équipes durant plusieurs mois. Dans le cadre de « Marseille capitale européenne de la culture 2013 » nous avons organisé l'exposition « Les 7 trésors de la recherche » au Pavillon M, en partenariat avec l'Inserm et le CNRS.

Un premier bilan pour A*MIDEX

L'Initiative d'excellence A*MIDEX a été obtenue en 2012 dans le cadre du programme des Investissements d'Avenir et vise notamment l'émergence et le développement d'un pôle pluridisciplinaire et interdisciplinaire de rang mondial sur notre territoire. Abrisée dans une fondation universitaire spécifique, elle rassemble autour d'AMU 7 partenaires : le CNRS, l'Inserm, le CEA, l'IRD, l'AP-HM, Sciences Po Aix et l'École Centrale Marseille.

A*MIDEX fonctionne principalement par appels à projets (AAP) ou appels à candidatures (AAC) qui sont au nombre de 6 :

- o Étoiles montantes (AAC)
- o Académie d'excellence
- o Émergence et Innovation
- o Interdisciplinarité
- o International
- o Transfert

Toutes les actions sont décidées par le comité de pilotage et validées par le conseil de gestion de la fondation. Le rapport d'activité annuel et le programme annuel, une fois approuvés par les instances de la fondation, sont soumis à la délibération du Conseil d'administration d'AMU.

Je rappelle que les appels à projets sont ouverts à toute la communauté d'AMU et de ses partenaires et les dossiers sont évalués par des experts internationaux.

Pour chacune des 5 priorités thématiques d'A*MIDEX (énergie - environnement planète et univers - santé et sciences de la vie - sciences et technologies - sociétés cultures et échanges), l'objectif est clair : promouvoir l'excellence de la recherche, son internationalisation, attirer des talents prometteurs ou confirmés, développer des formations innovantes, et développer des interactions fortes avec le monde socio-économique.

Quelques chiffres au terme des premiers appels à projet :

- o Étoiles montantes: 29 projets déposés, 7 lauréats
- o Académie d'excellence : 19 projets déposés, 9 lauréats
- o Émergence et Innovations : 21 projets déposés, 7 lauréats
- o Interdisciplinarité : 28 projets déposés, 8 lauréats
- o International : 12 projets déposés, 5 lauréats
- o Transfert : 13 projets déposés, 4 lauréats

Au total, 122 projets ont été déposés, 40 lauréats ont été désignés et 15M€ alloués.

La formation et la vie universitaire

La commission « formation et vie universitaire » a elle aussi réalisé un travail considérable. Merci à tous les personnels et aux étudiants qui s'y sont investis tout au long de l'année 2013.

De façon non exhaustive voici quelques-unes des réalisations marquantes :

❖ LA MISSION FORMATION

De nouvelles maquettes d'enseignement pour les masters « Enseignement et Formation » ont été conçues et mises en ligne dans le cadre de la création de l'ESPE.

Nous avons mené la campagne d'habilitation des diplômes d'université.

Après plusieurs mois d'échanges internes, une nouvelle architecture d'intitulés de mentions pour l'offre de formation « licence » d'AMU a été proposée et approuvée par les instances de l'établissement et le MESR.

Le dispositif d'évaluation des formations et des enseignements a été approuvé, suivi d'un opérationnel de l'évaluation des formations. Ce dispositif permet d'initier un processus qualité

assurant une coordination optimale de l'Évaluation des Formations et des Enseignements par les Étudiants (EFEE) au niveau d'AMU.

Mais aussi :

- o le développement et l'intensification de l'utilisation de l'outil ROF dans les composantes ;
- o la généralisation des inscriptions administratives en ligne pour les L1 (primo et ré-inscriptions) ;
- o l'élaboration et la validation de la charte de délocalisation des formations à l'international.

❖ LA MISSION CIPE : ÉVALUATION, TICE, FORMATION DES ENSEIGNANTS

L'année 2013 a été celle du projet AMeTICE dont l'objet était de fusionner les 2 plateformes pédagogiques existantes (Ecume et moodle-UP) en une plateforme unique. Durant 7 mois, ce projet a mobilisé de nombreux personnels. Aujourd'hui, on compte près de 4 900 cours en ligne et 32 000 comptes actifs.

De nouveaux modules de formation ont été conçus pour les doctorants, les enseignants et les nouveaux enseignants.

Mais aussi :

- o le développement de la formation PracTICE (Programme d'Accompagnement Commun aux TICE) ;
- o l'animation d'ateliers d'échanges « Café'Tice » ;
- o l'organisation des journées annuelles du CIPE au printemps dernier ;
- o le lancement d'une enquête sur la place de l'innovation pédagogique au sein d'AMU.

❖ LES MISSIONS ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE - RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES - FORMATION CONTINUE

De nombreux événements dédiés à l'information, à l'orientation et à la réorientation ont bénéficié aux étudiants, tels que les journées du futur bachelier, le salon de l'Étudiant et du lycéen, Métiérama, les Journées Portes Ouvertes, les journées des professeurs de lycées et des personnels d'orientation (JPLPO), les forums de réorientation PACES, le salon des masters...

Le déploiement de l'outil « I IPRO » vise à doter l'établissement d'un outil permettant, entre autres, de gérer les offres de stages et d'emplois et de développer un réseau actif de diplômés.

Un nouveau « Pôle entreprendre » d'AMU renforce notre politique universitaire en lien avec l'entrepreneuriat facilitant l'insertion professionnelle des étudiants. Ce pôle poursuivra son développement grâce aux moyens apportés par l'appel à projets national « PEPITE ».

De très nombreux accords-cadres et conventions ont été signés avec des partenaires importants du monde socio-économique, je pense notamment à EDG, Cap Gemini, la CMA-CGM, Nos quartiers ont des talents, l'Armée de l'Air... pour n'en citer que quelques-uns.

Pour la première fois, les relations entre AMU et nos partenaires se sont affichées lors d'une semaine organisée sur différents sites en novembre : « La semaine AMU-Entreprises ». Cet événement a intégré le « Forum emplois-stages » et un nouveau jeu étudiant : « 36 heures chrono la création d'entreprise ». Le programme de cette semaine était ambitieux et a été couronné de succès : près de 120 partenaires publics et privés ont répondu présent et les inscriptions au jeu « 36 heures chrono » ont été comblées.

Dans le domaine de la formation professionnelle continue, dix-sept formations courtes ont été commercialisées en 2013, marquant une progression par rapport à l'année antérieure.

Enfin, le dispositif d'accueil, d'information et d'orientation professionnelle a été finalisé.

❖ LA MISSIONS VIE ETUDIANTE / SPORT / CULTURE / HANDICAP ÉTUDIANT

Le FSDIE a développé de nombreux projets et de multiples initiatives étudiantes : en 2013, 44 projets supplémentaires par rapport à 2012 ont été financés.

De façon inédite en France, AMU a expérimenté un volet social du FSDIE, en étroite partenariat avec le CROUS. En s'appuyant sur l'analyse des dossiers sociaux faite par les assistantes sociales du CROUS, la commission FSDIE examine les demandes des étudiants en prenant soin de vérifier la cohérence pédagogique des projets étudiants. En 2013, 25 étudiants en difficultés ont ainsi reçu une aide.

Concernant la politique de l'emploi étudiant, un nouveau protocole améliore depuis plusieurs mois la visibilité des emplois offerts par AMU.

Pour les sportifs de haut niveau tels que définis par le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, un dispositif d'aide à la performance a été créé. Il permet à ces étudiants de mener de front leur double projet, sportif et académique.

Une grande enquête sur la pratique sportive a été réalisée en ligne en collaboration avec l'observatoire de la vie étudiante (OVE). L'objectif : dresser un état des lieux des pratiques étudiantes au sein d'AMU. Les résultats vont nous permettre d'ajuster la politique du sport universitaire et de moduler notre offre sportive en fonction des besoins des usagers.

Le dispositif de la « carte culture » a été étendu. L'enjeu est de rendre la culture plus accessible aux étudiants en leur proposant une politique tarifaire attractive sur les entrées aux théâtres, musées, salles de spectacle, de concert... Concrètement, sur présentation de la carte culture, une réduction de 5 euros est appliquée sur le tarif étudiant déjà pratiqué par le partenaire. À la rentrée 2013, nous avons élargie l'offre culturelle en passant de 11 partenaires en 2012 à 25 partenaires.

L'information, l'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés dans le cursus universitaire et vers l'emploi a été consolidé. En 2013, AMU a accompagné 551 étudiants en situation de handicap. Ce chiffre est en augmentation. Grâce à l'ensemble des personnels impliqués pour la réussite de leur insertion au sein d'AMU, des étudiants aux déficiences motrices sévères ont bénéficié d'aménagements importants et personnalisés.

Mais aussi :

- de nombreux événements ont été organisés tels que : le forum des associations, le printemps des associations, les journées santé-bien être ;
- La mission culture d'AMU a développé de nombreuses actions dans le cadre de l'évènement « Marseille 2013, capitale européenne de la culture » : conférences Les rencontres de l'université ; soutien à la programmation du Théâtre Antoine Vitez ; accueil d'expositions artistiques ou scientifiques à l'Espace Fernand Pouillon ; accueil du ballet Preljocaj sur les campus et organisation d'ateliers de danse gratuits pour les étudiants ; organisation des « Concerts du vendredi » ; festival de musique « Architectures contemporaines – Opus 6 »...

Le Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé a mené de nombreuses actions

Le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé s'est investi dans la participation à la journée mondiale de l'asthme en collaboration avec le CHU, à la semaine européenne de la vaccination, au dépistage des infections à VIH et autres MST.

Par ailleurs, les infirmeries des sites ont été rattachées au SIUMPPS pour une meilleure coordination

Cette année seront lancées :

- o une action de dépistage du mélanome dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre ce cancer,
- o la formation des personnels du SIUMPPS à la contraception.

Les bibliothèques universitaires au service de tous

Les bibliothèques de l'université ont assuré leurs missions de service public par le maintien des horaires d'ouverture, de nouvelles acquisitions, l'accès aux ressources en ligne, les formations documentaires, et par le développement de nouveaux services tel le forum de questions/réponses et d'aide en ligne « @zimut ».

Le site web du SCD a été accessible dès septembre 2013.

Les relations internationales : un axe stratégique du développement d'AMU

L'année 2013 a été marquée par le lancement d'un important travail de recensement et de définition de la stratégie d'AMU à plusieurs niveaux :

- o Mise en place d'un bureau regroupant les 5 chargés de mission : Afrique, Asie, Amériques, Europe, Méditerranée ;
- o Préfiguration d'un groupe de travail pour la cartographie des actions d'AMU à l'international dans le cadre du plan numérique de l'établissement ;
- o Recensement de 45 diplômés en partenariat international dont 9 Erasmus Mundus ;
- o Recensement des programmes Partenariat Hubert Curien, et des structures GDRI, LIA, UMI en vue d'une définition de la stratégie « recherche internationale ».

Parmi les actions marquantes par grandes aires géographiques, on peut citer :

EUROPE : 2013 restera une année de transition entre le programme Erasmus et le nouveau programme Erasmus + (2014-2020) qui sera lancé parallèlement au programme Horizon 2020. Ce nouveau programme concerne toujours la mobilité mais comporte également des possibilités de partenariats avec des pays tiers et des possibilités de partenariat entre universités et entreprises.

LA MÉDITERRANÉE : un grand nombre de chercheurs et de partenaires étrangers ont été accueillis dans le cadre des manifestations labellisées « Marseille Provence Capitale européenne de la culture 2013 ». La venue d'une délégation de parlementaires européens le 30 octobre nous a interpellés sur la nécessaire durabilité d'un certain nombre de dispositifs et sur la valorisation à long terme de cet évènement. Le réseau de Téthys s'est élargi au profit des universités du Proche-Orient et de la rive nord. Téthys compte désormais 63 universités partenaires issues de 15 pays différents.

ASIE : on notera particulièrement les avancées du projet d'implantation d'un campus d'AMU en Chine, dans la province de Wuhan.

AMERIQUES : AMU a accueilli en décembre le 11^e congrès de l'Institut des Amériques regroupant plus de 200 intervenants sur le thème « Femmes dans les Amériques ».

AFRIQUE : AMU continue d'accueillir et de former des médecins du Mali et du Niger. Cette action de la Faculté de Médecine dans l'Afrique subsaharienne francophone s'inscrit dans la longue durée et le soutien d'AMU à la francophonie.

Le Système d'information se développe

La politique de déploiement des services numériques s'est poursuivie de manière intensive. Elle s'est traduite par des évolutions sur les outils existants, par la mise à disposition de nouvelles applications et de nombreux projets ont été engagés.

Parmi les nouvelles applications mises en service, on trouve notamment :

- la nouvelle version de la plateforme pédagogique Ametice,
- la version Web du logiciel financier et comptable SIFAC.

S'agissant des sites web, 22 nouveaux sites ont été créés en 2013, ce qui porte le total à 67 sites. Ce travail est le fruit de la coopération entre la direction de la communication et la direction opérationnelle du système d'information.

Sur les 12 derniers mois, la fréquentation globale de tous les sites web AMU s'élève à 4,2 millions de visites, le site institutionnel représentant la moitié de cette activité.

Concernant le dispositif de messagerie, l'ensemble des 100 000 usagers du SI d'AMU (personnels AMU, étudiants AMU, personnels EPST) bénéficie dorénavant des mêmes outils pour communiquer.

Pour les listes de diffusion, l'année 2013 a vu une forte progression puisque 950 nouvelles listes ont été créées, portant à ce jour le nombre de listes à 1396.

Enfin, la phase préparatoire à l'élaboration du schéma directeur du numérique a été réalisée.

Une communication au service des étudiants, des personnels et de l'identité de l'université

La direction de la communication œuvre pour implanter l'image d'Aix-Marseille Université en interne comme en externe pour assurer son rayonnement au niveau local et international ainsi que son attractivité auprès des étudiants et des partenaires socio-économiques.

En interne, elle travaille à développer le sentiment d'appartenance de l'ensemble des personnels à notre nouvelle identité AMU, via le magazine interne mensuel notamment.

Une photothèque numérique se met en place à l'échelle de l'université pour disposer d'une banque d'images commune à tous les personnels travaillant en communication.

En externe, parallèlement au travail régulier avec la presse locale et nationale, nous avons développé de nombreux supports institutionnels et plusieurs projets :

- **Pour la première fois à l'université une campagne publicitaire** a été créée, valorisant les 5 secteurs disciplinaires et la professionnalisation des formations. Cette campagne s'est affichée toute l'année 2013 dans les villes de Marseille et Aix-en-Provence.
- Depuis un an nous adressons **une newsletter événementielle et institutionnelle mensuelle** aux 72 000 étudiants.
- **Le site web** a vu naître sa version anglaise afin de renforcer la visibilité d'AMU auprès des internautes étrangers.
- **Nous avons entamé un vaste travail de signalétique** directionnelle municipale, aux entrées de campus et au sein des sites pour afficher clairement l'identité d'AMU. Ce projet est mené en étroite collaboration avec la direction du patrimoine.
- **Toute l'année**, le travail en communication concerne les différentes manifestations organisées par les composantes, les directions et les services pour garantir le respect de la charte graphique d'AMU et assurer la cohérence de nos messages et de notre identité universitaire.
- **Enfin, des films** ont été conçus. Ils présentent en ligne la vie étudiante, la recherche et chacune des 19 composantes.

L'action sociale et culturelle au service des personnels

Le SCASC (service commun de l'action sociale et culturelle) est en voie de restructuration afin de donner toute sa dimension à un service particulièrement important pour les personnels d'AMU.

En 2013, une assistante sociale à plein temps a été recrutée. Le service compte désormais 3 assistantes sociales (2 ETP).

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le SCASC a harmonisé toutes ses actions en direction des personnels. Tout au long de l'année une communication importante a permis de les développer.

Le nombre de dossiers traités et les volumes financiers consacrés ont été considérablement augmentés dans tous les domaines d'intervention : action sociale, enfance, culture, sports et loisirs, vie des campus.

Quelques exemples chiffrés :

ACTION SOCIALE :

- 339 dossiers de prestations ont été traités en 2013, contre 163 en 2012

Le volume financier correspondant s'est élevé à 249 000 €, contre 91 000 € en 2012

- Des subventions restauration de plus en plus étendues sur les sites : 70 000 repas subventionnés contre 43 000 repas en 2012

Le volume financier correspondant s'est élevé à 140 000 € contre 90 000 € en 2012

ENFANCE :

- 267 stages et séjours ont été organisés en 2013 contre 171 en 2012. Ces stages et séjours ont été subventionnés entre 10 et 90%. Le volume financier correspondant s'est élevé à 92 500 € contre 65 000 en 2012

- Pour la cérémonie de l'arbre de Noël en 2013 : 2 239 enfants se sont inscrits et 3 838 familles étaient présentes le 30 novembre pour assister au spectacle donné au Palais des Sports, à Marseille.

CULTURE :

- Une trentaine de partenariats avec des théâtres et festivals d'Aix et de Marseille ont proposé des tarifs réduits pour 2 personnes sur présentation de la carte AMU.

Le développement durable est une préoccupation transversale dans toutes nos actions

La direction développement durable a construit son plan via le Comité d'Orientation Développement Durable :

- o le recueil et traitement des déchets se fait depuis plusieurs années ;
- o un plan de déplacement universitaire a été élaboré ;
- o des sites de co-voiturage ont été désignés ;
- o nous avons identifié des sites pratiques et pertinents pour les aménagements dédiés aux vélos ; la circulation cycliste et piétonne est incluse dans les projets de l'opération campus ;
- o enfin, nous avons identifié quelques possibilités pour réduire la flotte de véhicules de service et intégrer les véhicules électriques parmi nos usages.

L'insertion d'AMU dans son territoire

En 2013, j'ai pu mesurer l'apport de l'université unique en termes de reconnaissance auprès des collectivités locales et du monde socio-économique.

Durant l'année nous avons signé de nombreux accords favorisant l'insertion professionnelle des étudiants et la recherche.

Aix-Marseille Université va jouer un rôle important et croissant sur le territoire. J'en veux pour preuve les sollicitations que nous avons eues dans le cadre de la création de la métropole. Dans cette perspective, l'enseignement supérieur et la recherche sont désormais mieux pris en compte. Nous le devons incontestablement à la création d'AMU.

Il faut aussi considérer l'impact de notre université sur le développement économique de notre territoire local. L'opération campus, par exemple, génère un grand nombre d'emplois sur plusieurs années.

Les achats que fait l'université qui se montent à 50 millions d'euros font vivre des petites et moyennes entreprises du territoire.

La fondation d'Aix-Marseille Université

La fondation Santé, Sport et Développement durable et la fondation Savoirs, Métiers et Territoires ont fusionné le 1^{er} janvier 2014 afin de former la fondation d'Aix-Marseille Université.

Cette fondation a pour objet le soutien et la promotion d'une recherche d'excellence, le soutien et l'accompagnement de l'étudiant, le renforcement des liens avec le monde économique.

Elle vise aussi à soutenir l'attractivité internationale d'Aix-Marseille Université et le développement de ses liens avec l'espace euro-méditerranéen.

Enfin, elle pourra venir appuyer la politique culturelle de l'établissement.

Vous le constatez, en deux ans, nous avons accompli un énorme travail.

Avons-nous réalisé tous nos engagements pris lors de la fusion, voici deux ans ?

À présent oui, il ne reste plus que le Comité de Prospective Stratégique à mettre en place dans les prochains mois. J'ai commencé à réunir certains membres pressentis pour y participer.

Mais restons attentifs :

- L'an dernier je regrettais la situation financière : elle s'est améliorée mais il faut demeurer vigilant.
- Je regrettais l'organisation administrative et technique de transition par définition donc pas satisfaisante : elle devrait l'être enfin en septembre 2014.
- Aujourd'hui, je m'inquiète des conditions de sécurité autour de nos campus qui sur certains sites sont préoccupantes. Nous avons eu en 2013 une réunion de travail avec le Préfet de Police, j'ai alerté le Maire de Marseille en fin d'année à ce sujet notamment pour le site de Saint Jérôme. À l'intérieur de nos campus, des actes de vandalisme et des vols nous conduisent à mener des actions de prévention. Cela aura un coût financier mais une des priorités de l'université est d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

- Enfin, je regrette de voir le fonctionnement du CHST trop souvent entravé. Il faut que cela change. J'en appelle à la responsabilité des organisations syndicales qui, je le sais, partagent dans leur grande majorité mon avis. Le CHSCT est un organe fondamental pour l'Université, il doit pouvoir fonctionner en toute sérénité en pensant au bien commun qui est notre service public dans l'intérêt des personnels.

En 2014, de nombreux chantiers nous mobiliseront

Au cours du dernier trimestre 2014 vont s'installer au Pharo et sur le quartier des facultés des services centraux redimensionnés ainsi que des antennes de campus sur chacun des 5 grands campus d'AMU

Des études et des travaux vont être lancés :

- la plaine sportive à Luminy
- le pôle Arts à Marseille Saint-Charles
- la bibliothèque et le centre de recherche en Économie à l'îlot Bernard Dubois
- l'IMERA pour l'accueil de chercheurs internationaux
- le bâtiment pédagogique pour la Timone
- l'ESPE à Saint-Jérôme
- les équipements sportifs sur Saint-Jérôme
- la médiathèque sur Aix-en-Provence
- la MMSH à Aix-en-Provence

Au cours du premier quadrimestre nous devrions signer le contrat de partenariat pour l'opération Campus à Aix-en-Provence Quartier des facultés dont les travaux commenceront à l'été 2014.

Nous finaliserons le contrat de partenariat pour l'opération Campus à Luminy.

Dans le domaine des Systèmes d'information, il sera procédé à :

- l'élaboration du schéma directeur du numérique et la mise en service de plusieurs projets,
- au référencement de la production scientifique d'AMU dans le cadre des archives ouvertes,
- au référencement de toutes les thèses soutenues dans AMU,
- à la gestion de la médecine préventive pour les étudiants,
- à la dématérialisation des opérations en ressources humaines,
- à l'harmonisation de la gestion des salles et des plannings,
- au référencement des enseignements et des services,
- à l'harmonisation des contrôles d'accès.

Des actions de communication et d'identification de notre université seront mises en œuvre :

- Campagne publicitaire diffusée dans les villes Aix, Marseille sur les bus et métros de Marseille et les bus d'Aix
- E-boutique : création d'un espace de vente d'objets promotionnels
- Signalétique campus : afin d'implanter une image commune pérenne sur l'ensemble des sites et campus d'AMU l'ensemble de la signalétique d'entrée de sites va être positionnée courant 2014. Dans un deuxième temps, une signalétique interne et une signalisation externe sera déployée.

S'agissant de la recherche, quelques actions sont prioritaires :

- Le soutien à l'activité des pôles de recherche : l'une des priorités communes à tous les pôles va consister à se mettre en ordre de bataille pour se préparer aux appels à projets européens au titre de H2020 qui proposent pour cette nouvelle programmation une entrée par défis sociétaux tout comme les programmations régionale avec les domaines d'activités stratégiques (DAS) et nationale (ANR 2014) ;
- Pour accompagner l'activité des pôles, il a été décidé que le prochain appel à projets d'AMIDEX (1,4 M€/an) axé sur l'interdisciplinarité sera ouvert

spécifiquement aux projets préparés dans le cadre des pôles et déposés exclusivement par les pôles ;

- o Labellisation des plateformes scientifiques reconnues comme telles par AMU avec un soutien pour leur fonctionnement ;
- o Partage de la gestion de toutes les UMR CNRS AMU en respectant un équilibre des ressources propres qui seront gérées par les deux tutelles et un équilibre dans le partage disciplinaire des unités gérées ;
- o Poursuite des appels à projets AMIDEX.

Concernant la formation, des opérations très innovantes :

- o Construction de pôles de formation, thématiques et transversaux, qui réuniront, autour d'un même thème toutes les formations d'AMU travaillant sur ce thème quelle que soit la discipline concernée et quelle que soit la composante de rattachement ;
- o Mise en place d'un Fonds d'Intervention Pédagogie visant à financer des projets d'innovation pédagogique d'envergure ;
- o Participation d'AMU en tant qu'acteur universitaire central en collaboration avec l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP), à un nouveau dispositif visant à promouvoir le recrutement d'étudiants diplômés d'université ;
- o Accentuation de notre action visant à encourager la soumission de projets au FSDIE ;
- o Renforcement de la valorisation de la vie associative en donnant une plus grande visibilité à tous les projets étudiants à travers les outils de communication ;
- o Émergence d'un pôle dédié à l'entrepreneuriat étudiant en région PACA Ouest autour d'AMU en lien avec nos partenaires : Université d'Avignon, Centrale Marseille et Sciences-Po Aix.

Dans le domaine des relations internationales :

- o Organisation au cours du dernier trimestre 2014 d'un grand colloque sur la Méditerranée afin de positionner notre site par rapport à la problématique de la Méditerranée ; colloque qui nous servira aussi à définir nos axes de développement et de collaboration dans ce domaine ;
- o Transformation de la cérémonie d'accueil des étudiants internationaux en grande fête d'AMU à l'international.

Désormais, vous le savez, la loi ESR privilégie les contrats de sites aux contrats d'établissement dans lesquels nous aurons à bien conforter nos axes stratégiques. AMU va s'engager avec les autres partenaires du site, notamment Sciences Po Aix, Centrale Marseille, l'Université d'Avignon voire l'Université de Toulon dans des contrats d'association de projets.

Tout en gardant leur autonomie de gestion et de décision, les autres établissements s'associeront à AMU.

Conclusion

En 2014 AMU bénéficiera d'une organisation politique, administrative, d'un système d'information, des instances de réflexion en place. Nos finances seront saines.

Désormais, nous pouvons être encore plus ambitieux dans toutes les missions qui sont les nôtres car le potentiel de notre université est exceptionnel. Nous devons le faire rayonner au bénéfice de nos étudiants et de la recherche.

Je souhaite remercier tous les personnels enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, et BIATSS qui participent à cette belle construction dont je mesure chaque jour l'importance. Je souhaite également remercier les étudiants dont beaucoup s'investissent dans de multiples initiatives qui font vivre AMU.

AMU est une belle œuvre collective dont je mesure chaque jour l'importance.

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DE PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT
(DIPLOMES NATIONAUX)
1ère vague**

Document approuvé en CFVU du 6 mars 2014 - Soumis au CA du 25 mars 2014

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 6 mars 2014	Observations CFVU du 6 mars 2014
EJCAM	Licence	L3 Information Communication, Programme A : Communication et médias	Changement d'intitulé de 2 ECUE du S5 : - UE 1 : « Présentation des médias, éthique et déontologie. Méthodologie de l'enquête » devient « Présentation des médias, médias et mondialisation, déontologie » - UE 2 : « Introduction aux réseaux – Systèmes d'information » devient « Systèmes d'information » Changement d'intitulé de 2 ECUE du S6 : - UE 3: « Histoire institutionnelle et juridique de la communication et des médias Droit de la communication et des médias » devient « Droit contemporain de la communication et des médias » - UE 5 : « Nouveaux médias – réseaux sociaux et médiations - Pratiques d'écriture » devient « Nouveaux médias – réseaux sociaux et médiations - Stratégies de communication & méthodologie de l'enquête - Pratiques d'écriture »	Avis Favorable	
IUT	LP	LP Réseaux et Télécommunications, Spécialité : Administration et Sécurité des Réseaux	Restructuration des 9 UE de la formation pour répondre aux demandes du Conseil de Perfectionnement de la Formation : Nature des modifications : Variation des volumes horaires des ECUE entre eux (avec recentrage des enseignements vers les technologies du "cœur de métier" les plus récentes en matière d'administration système, virtualisation et téléphonie) Variation de la répartition des ECTS entre ECUE (proportionnalité aux volumes horaires) Suppression d'une UE dont l'unique ECUE intègre une autre UE Précision des modalités d'organisation de l'alternance en milieu professionnel Volume horaire total : reste inchangé : 600 h (dont 150H de projets tuteuré)	Avis Favorable	
FSS	Licence	Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) Parcours-type : Ergonomie du sport et performance motrice Programme CMI	Création de la 2ème année du Programme CMI (suite à la création en 2013-2014 de la L1) : Volume horaire supplémentaire : 120 h (50% CM et 50% TD) pour 1 groupe unique (60 h pour le S3 et 60H pour le S4 dont 10h de projet intégrateur) Il s'agit de proposer des UE ou ECUE spécifiques au CMI (6 ECTS pour chacun des S3 et S4) en alternative au programme classique du parcours-type Ergonomie du sport et performance.	Avis Favorable	
Sciences	Licence	Licence Sciences de la Vie et de la Terre Parcours-type : Plurisciences	Changement des enseignements de la L2 à coûts constants: Les enseignements de la L2 Plurisciences qui étaient mutualisés avec le parcours « Biodiversité et Ecologie » sont désormais mutualisés avec le parcours « Sciences de la Vie et de la Terre ». - L'enseignement à choix parmi les UE « Effets des perturbations anthropiques », « Eutrophisation », « Espaces urbains-espaces ruraux » est remplacé par l'UE « sciences1 SVT ». - L'enseignement à choix parmi les UE « bioremédiation et valeur » « sciences2 » est remplacé par l'enseignement à choix parmi les UE « sciences 2SVT » « sciences2 PC »	Avis Favorable	
		Licence Sciences de la Vie et de la Terre Parcours-type : Homme et Milieux	Changement d'intitulé d' 1 UE du S5 : - UE « Sociologie et économie de l'environnement et du développement durable » devient « Sensibilisation au développement durable »	Avis Favorable	
		Licence Sciences de la Vie et de la Terre Parcours-type : Terre	Restructuration des enseignements d' 1 UE du S5 - UE « matériaux de la Terre » passe de 36h CM + 12h TD + 12h TP à 30h CM +3h TD + 27h TP Variation volume horaire global : - 3 h	Avis Favorable	

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 6 mars 2014	Observations CFVU du 6 mars 2014
Sciences	Licence	Sciences de la Vie Parcours-type Biologie humaine et biotechnologies	Recomposition d'une UE de 6 ECTS en 3 UE de 3 ECTS dont 2 deviennent Optionnelles (à choix) : - UE obligatoire à 6 ECTS «Biotechnologies » (20h CM + 48h TD + 24h TP) est remplacée par une UE obligatoire à 3 ECTS « Biotechnologies » (15h CM + 15h TD) et 2 UE Optionnelles à 3 ECTS : «bactériologie appliquée » (12h CM + 3h TD + 10h TP) et « d'Immun physiologie » (16h CM + 14h TD) Variation volume horaire global : - 25 h	Avis Favorable	
		Sciences de la Vie Parcours-type Biologie des Organismes et Evolutions	Remplacement des 3 UE de Géologie par 2 autres UE : « phylogénie moléculaire-bio-informatique», « programmation" et "microbiologie» Changement d'intitulé d' 1 UE du S3 : - UE « Géologie 1 » devient « Histoire et Evolution de la biosphère » Modification de la liste des UE optionnelles du S4 : - UE « Biostatistiques 2» devient obligatoire - Suspension de l'UE optionnelle « Géologie 2» Modification de la liste des UE optionnelles du S5 : - UE « Phylogénie Moléculaire-Bio-informatique» , « Biostatistiques» , « Programmation» deviennent obligatoires - Suspension d'UE optionnelles « Géologie 4», « Géologie 5» Modification de la liste des UE optionnelles du S6 : - UE «Biostatistiques 4» , « Biostatistiques » , «Généétique Evolutive Intégrative » deviennent obligatoires - Maintient de l'UE Optionnelle« Microbiologie ». - Suspension d'UE optionnelles « Géologie 5 » , « Géologie 6 » , « Géologie 7 »	Avis Favorable	
		Licence Sciences de la Vie Tous Parcours-types	Fermeture d'un parcours sur site St Jérôme Variation volume horaire global : - 554h	Avis Favorable	
Sciences	Licence	Informatique	Suppression d'un Parcours-type non ouvert : « Informatique et Biologie» et de ses UE spécifiques (non mutualisées)	Avis Favorable	
		L1 Informatique (Tronc Commun)	Modification de la liste des UE optionnelles du S1 (année de L1 commune avec mention Maths) : (Variation volume horaire global : coût constant)	Avis Favorable	
		Informatique Parcours-type Informatique	Remplacement d'1 UE du S3 par une autre (création) L'UE «Découverte des milieux professionnels» est fermée et remplacée par une nouvelle UE «Programmation Unix 1» (10h CM + 10h TD + 10h TP) à 3 ECTS Modification de l'intitulé et du contenu d'1 UE du S4 : L'UE «Programmation Unix » (12h CM + 12h TD + 12h TP) à 3 ECTS est restructurée et devient «Programmation Unix 2» (10h CM + 10h TD + 10h TP) à 3 ECTS Modification de la liste des UE optionnelles du S6 : L'UE «Cryptographie» (6 crédits) est retirée de la liste des UE optionnelles (Variation volume horaire global : coût constant) Restructuration des enseignements d' 1 UE du S6 avec changement d'intitulé de l'UE : - UE « Stage + Français et communication scientifique» devient UE« Stage » Variation coût global : +7 HETD	Avis Favorable	

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 6 mars 2014	Observations CFVU du 6 mars 2014
Sciences	Licence	Mathématiques Tous Parcours-types	<p>Modification de la liste des UE optionnelles du S1 : - Ajout de 2 UE «Diversité du monde vivant» (mutualisé avec licence SVT) et «Introduction à la biologie» (30 h TD)</p> <p>Changement d'intitulé et de contenu d'un ECUE au sein de l'UE de S3 «initiation à la rédaction de documents mathématiques» : - ECUE «Atelier problèmes et rédaction scientifique» (à coût constant)</p> <p>A moyens constants</p>	Avis Favorable	
Sciences	Licence	Mathématiques Parcours-type : Plurisciences	<p>Modification de la liste des UE optionnelles du S5 : - Ajout d'1 UE optionnelle «arithmétique et géométrie» (à coût constant UE mutualisée)</p> <p>Modification de la liste des UE optionnelles du S6 : - Ajout de 2 UE optionnelles «sciences 2SVT» et «sciences 2 PC» (à coût constant UE mutualisées)</p> <p>A moyens constants</p>	Avis Favorable	
Sciences	Licence	Physique Chimie Parcours-type : Plurisciences	<p>Modification de la liste des UE choix disciplinaire du S5 : - L'enseignement à choix parmi les UE «mécanique quantique», «chimie quantique», «UE55PC» est remplacé par l'UE «sciences1 SVT»</p> <p>Modification de la liste des UE optionnelles du S6 : - Ajout de 2 UE optionnelles «sciences 2SVT» et «sciences2 PC» (à coût constant UE mutualisées)</p> <p>A moyens constants</p>	Avis Favorable	
Sciences	Licence	MPCI	<p>Changement de Statut pour 2 UE du S6 : - l'UE obligatoire «calcul différentiel» devient une UE optionnelle à 6 ECTS - l'UE optionnelle «Probabilités et statistique» devient une UE obligatoire</p> <p>A moyens constants</p>	Avis Favorable	
Sciences	LP	SIL spécialité : Nouvelle Technologie de l'Informatique	<p>Changement de volumes horaires pour 3 Modules (ECUE) : - ECUE « Environnement professionnel » passe de 48h TD à 18h CM +30h TP (réalisés par un professionnel) - ECUE « Système et réseaux » passe de 26h CM + 20h TD + 26h TP à 20h CM +10h TD et 26h TP - ECUE « POO et Internet » passe de 13h CM + 9h TD + 26h TP à 19h CM +19h TD et 26h TP</p> <p>A moyens constants</p>	Avis Favorable	
Sciences	Master	Master MBVB	<p>Remplacement d'1 UE obligatoire du S2 par 1 UE à choix parmi 2 UE optionnelles L'UE obligatoire «Initiation à la recherche 2» : (12 ECTS), stage de 6 semaines + 6h CM + 2h*60 est fermée et remplacée par 2 UE optionnelles « Initiation à la recherche 2» (12 ects), 6h CM+ 2*48 ou « Consolidation» (12 ects), 48h TD + 36h TP</p> <p>Variation volume horaire global : + 60h</p>	Avis Favorable	
Sciences	Master	Instrumentation Spécialité : Réseaux et Télécommunications	<p>Restructuration de 29 des 36 enseignements de la formation pour répondre aux demandes du Conseil de Perfectionnement de la Formation :</p> <p>Nature des modifications : Variation des volumes horaires des ECUE Variation de la répartition des ECTS entre ECUE Suppression d' ECUE remplacés par d'autres (créations)</p> <p>Variation volume horaire : + 14h</p>	Avis Favorable	
Sciences	Master	Physique Spécialité : P3TMA	<p>Création d'une UE de TD de Haut Niveau dans le cadre de la Labellisation A*MIDEX, 3 ECTS. Service enseignants demandé : 5 X 10h = 50 h eq TD (pris en charge par A*MIDEX)</p> <p>Réduction du Nb de Crédits associés à une UE en compensation de la création de l'UE précédente : - L'UE « Stage » passe de 24 ECTS à 21 ECTS</p> <p>Variation volume horaire : + 50 h ETD</p>	Avis Favorable	
Sciences	Master	Mathématiques Spécialité : Ingénierie Mathématique et Modélisation Parcours : Ingénierie mathématiques, statistiques et actuariat	<p>Restructuration de 13 enseignements de la formation :</p> <p>Nature des modifications : Variation des volumes horaires de 6 UE Changement d'intitulés (et des volumes horaires) de 6 UE Suppression de 2 UE optionnelles</p> <p>Variation volume horaire : - 72h</p>	Avis Favorable	

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 6 mars 2014	Observations CFVU du 6 mars 2014
Sciences	Master	Informatique Spécialité : Informatique décisionnelle Parcours Fouille et Entrepôt de Données	Elargissement du Tronc Commun : - L'UE « Fouille de Données Avancées » (3 ECTS) intègre le Tronc Commun (qui passe de 24 à 27 ECTS) Variation volume horaire : - 30h	Avis Favorable	
		Informatique Spécialité : Informatique décisionnelle Parcours recherche opérationnelle	Elargissement du Tronc Commun : - L'UE « Recherche locale » (3 ECTS) intègre le Tronc Commun (qui passe de 24 à 27 ECTS)	Avis Favorable	
Odontologie	Docteur en Chirurgie Dentaire	DFA Sciences Odontologiques 5ème Année	Dans le cadre de la LMDisation progressive des cursus de Santé : Déplacement de l'UE Oncologie de la 3ème à la 5ème année du cursus afin d'épuiser les validations de la discipline pour les promotions montantes + Modification des MCC par l'instauration de notes seuil (notes éliminatoires) : Note seuil à 7/20 pour les enseignements magistraux et TD Note seuil à 9/20 pour les enseignements de pratique	Avis Favorable	
EU3M	Diplôme de Formation Générale en sciences maïeutique	DFG en sciences maïeutique Premier cycle des études en sciences maïeutiques	Modification des MCC générales : Reformulation des règles de capitalisation des UE. Restructuration des enseignements de l'UE Clinique (UE7) et redéfinition des MCC correspondantes : - Restructuration des EUCUE notamment pour la séparation des éléments stage des autres éléments de l'évaluation - Modification des MCC de chaque ECUE précisant les éléments à valider pour chaque UE et le nb de crédits correspondant	Avis Favorable	
EU3M	Diplôme d'état de sage-femme	Diplôme d'état de sage-femme Deuxième cycle des études en sciences maïeutiques	Modification des structures et MCC de la 5ème année dans le cadre de la LMDisation progressive des cursus de Santé (+ abrogation de l'arrêté du 11 décembre 2001) : - Restructuration des enseignements de la 5ème année (voir PJ) - Remplacement dans le règlement des MCC des termes «master en maïeutique» par «formation approfondie en sciences maïeutiques» et remplacement de « Dispositions particulières relatives au diplôme d'état 2014 » par « Conditions particulières propres à l'EU3M » - Reformulation des règles de capitalisation des UE.	Avis Favorable	
FEG	Master	Aix-Marseille Sciences Economiques M1 Tous parcours	Modification du contenu d'une UE (dont le surcoût est assuré par l'EHESS) : - Ajout d'un ECUE à choix (l'UE consistant en 2 cours à choisir parmi 3)	Avis Favorable	
		Aix-Marseille Sciences Economiques Spécialité : Croissance et développement Parcours « Economie du développement »	Modification des intitulés de 2 UE (S3 et S4)	Avis Favorable	
		Aix-Marseille Sciences Economiques Spécialité : Economie publique et philosophie économique Parcours : Economie de la santé	Modification du contenu de 2 UE : - Déplacement d'un ECUE d'une UE du S4 vers le S3 - Suppression d'un ECUE en S3 - Ajout d'un nouvel ECUE en S4 pris en charge par la faculté de médecine	Avis Favorable	
		Aix-Marseille Sciences Economiques Spécialité : Finance Parcours : Finance de marché et assurance	Modification du contenu d'une UE (aucune incidence financière car enseignement assumé EHESS + fac médecine) : - Suppression de l'ECUE : ECM - Modification de l'intitulé d'une UE (S3)	Avis Favorable	
FEG	Master	Commerce Décision Gestion Spécialité : Création d'entreprise TPE/PME	Modification des crédits rattachés aux ECUE : - Suppression des crédits affectés à chaque ECUE en conformité avec la maquette validée par la DGES-IP.	Avis Favorable	
		Commerce Décision Gestion Spécialité : Business Law and Economic, Parcours : Erasmus Mundus	Restructuration des contenus des 5 UE du S3 (réalisés dans l'établissement partenaire) : Changement de programme pour les enseignements suivis par les étudiants à l'étranger (premier semestre). Aucune incidence financière puisque ces enseignements ne sont pas assurés à AMU.	Avis Favorable	
		Comptabilité, finances, fiscalité et patrimoine Spécialité : Contrôle, audit, conseil (CAC) Parcours : Formation initiale	Restructuration des contenus des UE du S3 changements d'intitulés et modifications de volumes horaires A moyens constants	Avis Favorable	
		Comptabilité, finances, fiscalité et patrimoine M1 Parcours : Formation Continue	Changement de volume horaire Surcoût 10,5 HTD compensées par les recettes de FC	Avis Favorable	

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 6 mars 2014	Observations CFVU du 6 mars 2014
FEG	Master	Comptabilité, finances, fiscalité et patrimoine Spécialité : Contrôle, audit, conseil (CAC) Parcours : Formation Continue	Restructuration des contenus de 3 UE du S3 Nature des modifications : - Recomposition (avec modifications d'intitulés) de 3 UE (intégrant aux anciens contenus d'UE de nouveaux ECUE) - Modifications des volumes horaires correspondants Variation du volume horaire : + 10 HETD compensées par les recettes propres de FC.	Avis Favorable	
		Comptabilité, finances, fiscalité et patrimoine Spécialité : Gestion de patrimoine Parcours : Formation Continue	Restructuration des contenus de 6 UE des S1, S2 et S3 Nature des modifications : - Création de 3 ECUE - Suppression de 2 ECUE - Changement d'intitulé d'1 ECUE - Modification des HC en HTD de 3 ECUE Variation du volume horaire : + 21 HETD compensées par les recettes propres de FC.	Avis Favorable	
FEG	Master	Economie Appliquée Spécialité : Projets et Politiques d'Aide au Développement	Remplacement d'une UE par un autre au S3 : - UE « Logistique en milieu international » devient « Simulation de projet (jeu d'entreprise) » A moyens constants	Avis Favorable	
FEG	Master	Métiers de la Montagne	Restructuration des contenus de 5 UE des S1, S2 et S3 Nature des modifications : - Création de 2 ECUE - Recomposition et découpage des enseignement de 3 ECUE avec suppression des CM au profit de TD - Changement d'intitulé pour 2 ECUE Variation du volume horaire : - 12 HETD	Avis Favorable	
FEG	Master	Métiers de la Mode et du Textile	Restructuration des contenus de 9 UE des S1, S3 et S4 Nature des modifications : - Création d'1 UE en S3 - Suppression de 12 ECUE - Recomposition et découpage en plusieurs ECUE de 2 UE (dont 1 optionnelle à choix) en S3 et S4 - Création d'1 ECUE en S1 - Changement d'intitulé pour 2 ECUE - Changement du nb de crédits rattachés à 3 UE du S3 consécutif aux variations importantes des volumes horaires entre elles A moyens constants	Avis Favorable	
FEG	Master	Management logistique et stratégie Spécialité : Logistique en milieu international (MALO)	Restructuration des contenus de 3 ECUE du S3 - Recomposition d'1 ECUE sur la base de la fusion de 2 ECUE (« management logistique » et «logistique multicanal » - Variation des volumes horaires de 2 ECUE (« supply chain management » (- 3h) et « marchés du transport et de la PSL » (+3h) A moyens constants	Avis Favorable	
		Management logistique et stratégie Spécialité : Distribution et achats	Description détaillée des ECUE composant les 5 UE du S3 A moyens constants	Avis Favorable	

Composante	Type de diplôme	Intitulé	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 6 mars 2014	Observations CFVU du 6 mars 2014
FEG	Master	Ressources Humaines et management responsable des organisations M1 Tronc commun	<p>Modification des crédits rattachés aux ECUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rajout des crédits affectés à chaque ECUE en conformité avec la maquette validée par la DGES-IP. <p>Modification de la liste des UE optionnelles du S2 afin de permettre l'orientation vers les 4 spés de M2 proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajout d'1 UE optionnelle «analyse du travail et interventions en entreprise» (36 h de CM) - Réduction des volumes horaires des 3 autres UE optionnelles proposées (Passage de 48h à 36h) - Changement d'intitulé d'une UE optionnelle. <p>A moyens constants</p>	Avis Favorable	
		Ressources Humaines et management responsable des organisations M1 Parcours : Formation Continue	Regroupement de 2 ECUE en 1 seule UE, pour 3 UE	Avis Favorable	
		Ressources Humaines et management responsable des organisations Spécialité : Gestion des compétences et des ressources humaines	<p>Restructuration des contenus d'une UE du S3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découpage d'1 ECUE de 30 heures en 2 ECUE de 15 heures chacun. - Changement d'intitulé de 2UE <p>A moyens constants</p>	Avis Favorable	
		Ressources Humaines et management responsable des organisations Spécialité : Alter management et responsabilité sociale des entreprises : expert RSE et développement durable	Changement d'intitulé de 4 UE du S3 :	Avis Favorable	
FEG	LP	Commerce Spécialité : Management Multicanal du Commerce de Détail	<p>Redistribution des UE entre les Semestres.</p> <p>Tenant compte du déroulement de l'année universitaire et de la nécessité d'avoir des Semestres à 30 ECTS</p>	Avis Favorable	
		Commerce Spécialité : Import-export (commerce international)	<p>Restructuration des contenus de 3 UE de la LP</p> <p>Nature des modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découpage de l' ECUE d'anglais en deux ECUE (un par semestre) - Restructuration des enseignements des ECUE avec variation des volumes horaires CM, TD et projet tuteuré à volume horaire constant - Diminution des volumes horaires d'1 ECUE du S3 <p>Redistribution des UE entre les Semestres.</p> <p>Tenant compte du déroulement de l'année universitaire et de la nécessité d'avoir des Semestres à 30 ECTS</p> <p>Variation du volume horaire global : -9 HETD</p>	Avis Favorable	
FEG	LP	Assurance, banque, finance Spécialité : Banque	Permutation de semestres entre 2 UE « Gestion de patrimoine » et « Analyse économique »	Avis Favorable	

Tarifs CLES à compter de l'année universitaire 2014/2015

MIRREL – CARLAM

Document approuvé en CFVU du 06 mars 2014

Soumis à approbation du CA du 25 mars 2014

I - Présentation du CLES

Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur est une certification accréditée par le Ministère de l'Education Nationale (créé par l'arrêté du 22 mai 2000) et adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Il permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiants en plusieurs langues.

Le CLES certifie onze langues sur trois niveaux :

CLES 1 – niveau B1 du CECRL ;

CLES 2 – niveau B2 du CECRL ;

CLES 3 – niveau C1 du CECRL.

II – Grille des tarifs CLES

Les tarifs proposés ci-après valent pour les trois niveaux du CLES.

Etudiants d'AMU – premier passage du CLES au sein de l'établissement	Gratuité
Etudiants d'AMU portés absents sans justification lors de sessions CLES antérieures	20 euros
Candidats non inscrits à AMU	45 euros

SUFLE

Programme des cours de langue, culture et civilisation françaises

Grille tarifaire valable à compter de l'année universitaire 2014-2015

Type de cours	Type de formation	Contexte d'inscription	Durée de la formation	Tarif unitaire en euros/étudiant
Cours annuel (CA)	Non diplômante	Individuelle	1 semestre (15h/semaine)	1100
			2 semestres (15h/semaine)	1900
		Groupes + programmes d'insertion étudiants chinois	1 semestre (15h/semaine)	1000
			2 semestres (15h/semaine)	1700
		Komazawa	3 semaines (20h/semaine)	760
		California State University	2 semestres (17h/semaine + CI 3 semaines)	2750
		Academic Program in Aix	1 semestre (17h/semaine)	1020
			2 semestres (15h/semaine)	2040
Cours d'été (CE)	Intensive	Individuelle	2 semaines (20h/semaine)	600
			3 semaines (20h/semaine)	850
			4 semaines (20h/semaine + 3h à Gambetta)	1100
		Groupes	2 semaines (20h/semaine)	450
			3 semaines (20h/semaine)	725
			4 semaines (20h/semaine + 3h à Gambetta)	1000
		Loyola	3 semaines (20h/semaine)	808
Cours intensifs (CI)	Remise à niveau	Academic Program in Aix (<i>septembre</i>)	2 semaines (20h/semaine)	350
		Academic Program in Aix (<i>janvier</i>)	3 semaines (20h/semaine)	450
		IEP (<i>septembre</i>)	2 semaines (20h/semaine)	200
		Tübingen (<i>septembre</i>)	2 semaines (20h/semaine)	130
		ERASMUS (<i>septembre</i>)	2 semaines (20h/semaine)	230
		Etudiants entrant en ALLSH à l'issue d'une DAP (<i>juillet</i>)	3 semaines (20h/semaine)	130

SUFLE
Tarifs TCF, valables à compter de l'année 2014

I) Descriptif succinct du dispositif

L'élaboration du TCF est centralisée au niveau national par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP), qui agréé des centres organisateurs délocalisés, dont le SUFLE Gambetta.

Il existe plusieurs formats de TCF.

La détermination du format adapté dépend du type de procédure d'admission dont relève l'étudiant :

A) Dans le cadre d'une DAP (Demande d'Admission Préalable), le format du TCF est prédéfini pour l'ensemble des établissements du territoire, et non modulable.

Il comporte les épreuves obligatoires suivantes :

- un QCM de compréhension
- une épreuve d'expression écrite

B) Hors DAP, le format du test est modulable en fonction de deux critères :

- a) En premier lieu, la composante fixe le niveau en langue française requis pour l'accès à ses formations, conditionnant ainsi les épreuves TCF devant être validées par les candidats.
- b) L'étudiant peut par ailleurs choisir de valider des compétences complémentaires en langue française, même si ces compétences ne sont pas exigées par la composante d'accueil.

En fonction de ces critères, un étudiant passant le TCF hors DAP peut donc être conduit à valider :

- un QCM de compréhension
- deux épreuves complémentaires d'expression écrite et expression orale

Le QCM peut être validé seul, ou groupé avec les épreuves complémentaires.

QCM et épreuves complémentaires peuvent être présentés au cours de deux sessions distinctes : dans ce cas, la validation du QCM constitue un pré-requis nécessaire à la présentation des épreuves complémentaires.

II) Grille tarifaire proposée au vote

PROCEDURE D'ADMISSION	DESCRIPTIF DU FORMAT TCF	MONTANT FACTURE ETUDIANT (en euros)
TCF DAP	Format fixe --> 2 épreuves obligatoires : - QCM de compréhension - épreuve d'expression écrite	65
TCF HORS DAP	Format modulable : 3 formules possibles	
	1 épreuve obligatoire : QCM de compréhension	65
	2 épreuves complémentaires (peuvent être facultatives ou obligatoires selon exigences de la composante) : - expression écrite - expression orale	80
	QCM + épreuves complémentaires au cours de la même session	130

Université du Temps Libre
Tarifs à compter de l'année 2014/2015

Document approuvé en CFVU du 06 mars 2014
Soumis au CA du 25 mars 2014

Préambule

Descriptif succinct des **activités** proposées par l'UTL :

- conférences : quatre conférences de 1h30 sont organisées chaque semaine ;
- stages : durée comprise entre 9 heures et 12 heures ;
- séminaires thématiques : chaque séminaire comprend un volume horaire total de 22h30 d'octobre à juin, à raison de 1h30 tous les quinze jours. Trente-quatre thématiques sont proposées (psychologie, littérature...) ;
- activités hebdomadaires (loisirs sportifs, culturels, artistiques...), à raison de 1h30 à 2 heures par semaine.

Les **droits d'inscription** peuvent :

- ouvrir l'accès à un nombre défini de conférences ou stages, sans considération de la durée de validité de l'adhésion : le tarif est alors associé à une prestation identifiée (I) ;
- permettre le libre accès à un éventail d'activités sur une période bornée (1, 2 ou 3 trimestres) : le tarif appliqué est alors proportionné à la durée de validité de l'adhésion (II).

NB : les tarifs ci-après sont indiqués en euros.

I- Participation ponctuelle à une ou plusieurs conférence(s)/stage(s)

Conférences

Une conférence de 1h30	6
Demi-journée de conférences (soit 2 conférences de 1h30)	11
Carte 12 conférences	65
Conférence Musique et œnologie (tarif différent en raison de matériel spécifique)	18

Stages

Stage 12 heures	70
Stage informatique 9 heures (tarif spécifique lié aux contraintes de maintenance du matériel informatique)	100

II- Adhésion aux activités pour un, deux ou trois trimestres

	1 trimestre		2 trimestres		3 trimestres	
	tarif usuel	personnes non imposables sur le revenu	tarif usuel	personnes non imposables sur le revenu	tarif usuel	personnes non imposables sur le revenu
Forfait conférences	65	45	130	90	195	135
Séminaires						
1 séminaire	40	30	85	65	125	95
2 séminaires	70	50	135	95	205	145
Tout séminaire supplémentaire	25		50		75	
Cycle de séminaires œnologie (tarifs différents en raison de matériel spécifique)						
1 séminaire	50	40	105	85	155	125
2 séminaires	80	60	155	115	235	175
Tout séminaire supplémentaire	25		50		75	
Activités hebdomadaires						
1 activité	70	50	140	100	210	150
2 activités	105	70	205	140	310	210
Initiation informatique/ internet (tarif spécifique en raison des coûts de maintenance)	90	60	175	120	265	180
Toute activité supplémentaire	30		65		95	

Note relative à la possible intervention de la BEI dans le financement de l'Opération Campus Aix-Marseille Université

Afin d'apporter toute l'information nécessaire aux membres du CA concernant la possible intervention de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le financement de l'Opération Campus-Aix-Marseille université, je souhaiterais porter à votre connaissance les points suivants :

1) En 2012, l'État français a participé à la recapitalisation de la Banque européenne d'Investissement pour un montant total de 10 Milliards d'euros. Cette recapitalisation a fortement augmenté les capacités d'intervention de la banque qui s'est alors vu reconnaître de nouvelles orientations stratégiques par les instances communautaires.

Le financement du développement de la société de la connaissance, auquel participent directement les universités, a ainsi été posé comme l'un des quatre axes d'action désormais prioritaires de la BEI. Cette dernière a donc été invitée à s'organiser afin d'intervenir rapidement dans ce secteur d'activités et un plan d'investissement de 1,3 milliard d'euros au bénéfice des 13 opérations campus vient d'être officiellement annoncé par la gouvernance de la banque.

La BEI a, en outre, été invitée à garantir aux universités françaises des taux fixes (et non variables ce qui est bien plus sécurisant pour l'établissement emprunteur) et préférentiels (en principe au moins 1% de moins que les taux du marché) sur des durées longues (maximum de 25 ans).

La banque a, pour sa part, obtenu que son intervention prenne nécessairement la forme d'un prêt unique par site universitaire (mais il est néanmoins possible d'y intégrer plusieurs opérations distinctes), sans toutefois que cette intervention puisse représenter plus de 50% du montant total de l'intervention bancaire.

2) L'engagement de l'actuel gouvernement dans ce nouveau dispositif est confirmé par l'adoption de l'article 12 de la Loi de finances pour 2013-2015 qui permet désormais aux universités (ODAC) d'emprunter directement auprès de la BEI (nommément désignée par l'article), ainsi qu'auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) qui pourra également prêter directement aux établissements selon des procédures assez proches. Les deux banques ont, d'ailleurs, signé un accord afin de coordonner leurs actions.

3) Les conditions financières favorables proposées par ces deux opérateurs particulièrement proches des pouvoirs publics sont aujourd'hui systématiquement et clairement avancées comme les principales justifications de l'évolution des positions gouvernementales sur le recours direct à l'emprunt par les universités. Il sera, en effet, possible « de faire plus » avec la même dotation initiale puisque les taux proposés par les deux banques « publiques » devraient être inférieurs au taux du marché. A ce titre, et concernant AMU, un gain *a minima* de 8 millions d'euros a pu être raisonnablement calculé.

De plus, l'intervention possible de la BEI ou de la Caisse est fréquemment perçue comme plus sécurisée que le recours au marché bancaire.

Au résultat le recours à la BEI permettrait à AMU : d'effectuer un apport initial de la moitié du montant à financer, diminuant ainsi fortement le montant de l'emprunt qui aurait dû être souscrit auprès des partenaires privés.

4) Tout ceci explique l'intérêt que porte actuellement les Ministères de l'Économie et des Finances et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'intervention de la BEI en tant que financeur des grands projets immobiliers universitaires et pourquoi un effort tout particulier d'accompagnement de ce nouvel opérateur peut être constaté.

A ce titre, le 3 février 2014 dernier à Lille, Monsieur Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la BEI a signé une convention-cadre de partenariat avec Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances, et Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

5) Aix-Marseille Université a, enfin, plusieurs fois été présenté comme un site particulièrement adapté à ces nouveaux mécanismes (cf. rapport Peylet). La structure de son projet (un PPP signé, un PPP en phase de signature, un PPP en phase d'expertise et un PPP encore à l'étude), une dotation maîtrisée par l'établissement, le montant de ses quatre opérations, la qualité de sa gouvernance et de ses équipes, ont ainsi été présentées par M. Neveu et M. Viallon (Fondé de pouvoir principal de la BEI) comme les raisons objectives permettant de proposer à notre université d'intégrer rapidement la BEI et/ou la Caisse dans son plan de financement.

En conséquence, la gouvernance d'Aix-Marseille Université a accepté en septembre d'étudier l'éventualité de recourir au financement de la BEI pour accompagner le montage financier du PPP d'Aix-Quartier des facultés et plus largement des trois opérations campus en cours (Aix-Quartier des facultés, Luminy 2017 et Aix-Pauliane).

Les représentants de la Banque ont ainsi été reçus par les équipes campus, Mme l'agent comptable et Mme la directrice des affaires financières. Le dossier concernant AMU est actuellement à l'étude au niveau de la Banque européenne et sa qualité permet déjà à la Banque, au ministère délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et au ministère de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur d'envisager la signature d'un protocole d'accord qui pourrait être organisée le vendredi 25 avril.

Cette signature sera distincte de celle du contrat de partenariat Aix-Quartier des facultés, et posera seulement le principe d'une possible mobilisation d'un emprunt auprès de la BEI en vue du financement de l'opération aixoise ou plus largement du plan campus porté par AMU.

De plus, le financement de ce possible emprunt sera uniquement financé par la dotation campus et en aucun cas par le budget propre de l'établissement.

Les conditions financières dans lesquelles interviendrait la BEI sont donc en cours d'instruction et ne sont donc pas arrêtées à ce stade. Le taux retenu pour le financement «BEI» correspondant aux dernières cotations indicatives fournies par la BEI sur des opérations comparables serait compris entre 3,30% et 3,50%, soit un taux inférieur à celui du marché.

Par ailleurs, et au-delà de son intérêt financier, le recours à la BEI et/ou à la Caisse des Dépôts et Consignations permettrait de consolider la maîtrise et le contrôle de l'établissement sur la dotation des 500 millions d'euros versée suite à la signature du PPP Océanomed. En effet, ce partenariat rendrait encore plus difficile toute velléité de l'Etat de reprendre une dotation constitutive de la source immédiate de financement d'emprunts portés par des opérateurs dont il est l'un des principaux actionnaires.

Information relative
à l'éventuelle intervention
de la Banque européenne d'investissement
et/ou la Caisse des dépôts
dans le financement de l'Opération Campus

CA_AMU

Mardi 25 mars 2014

(Aix*Marseille
université

Le cadre conventionnel de l'Opération Campus



CONVENTION TRIPARTITE signée le 20 octobre 2009



CONVENTION INGENIERIE signée le 10 février 2010

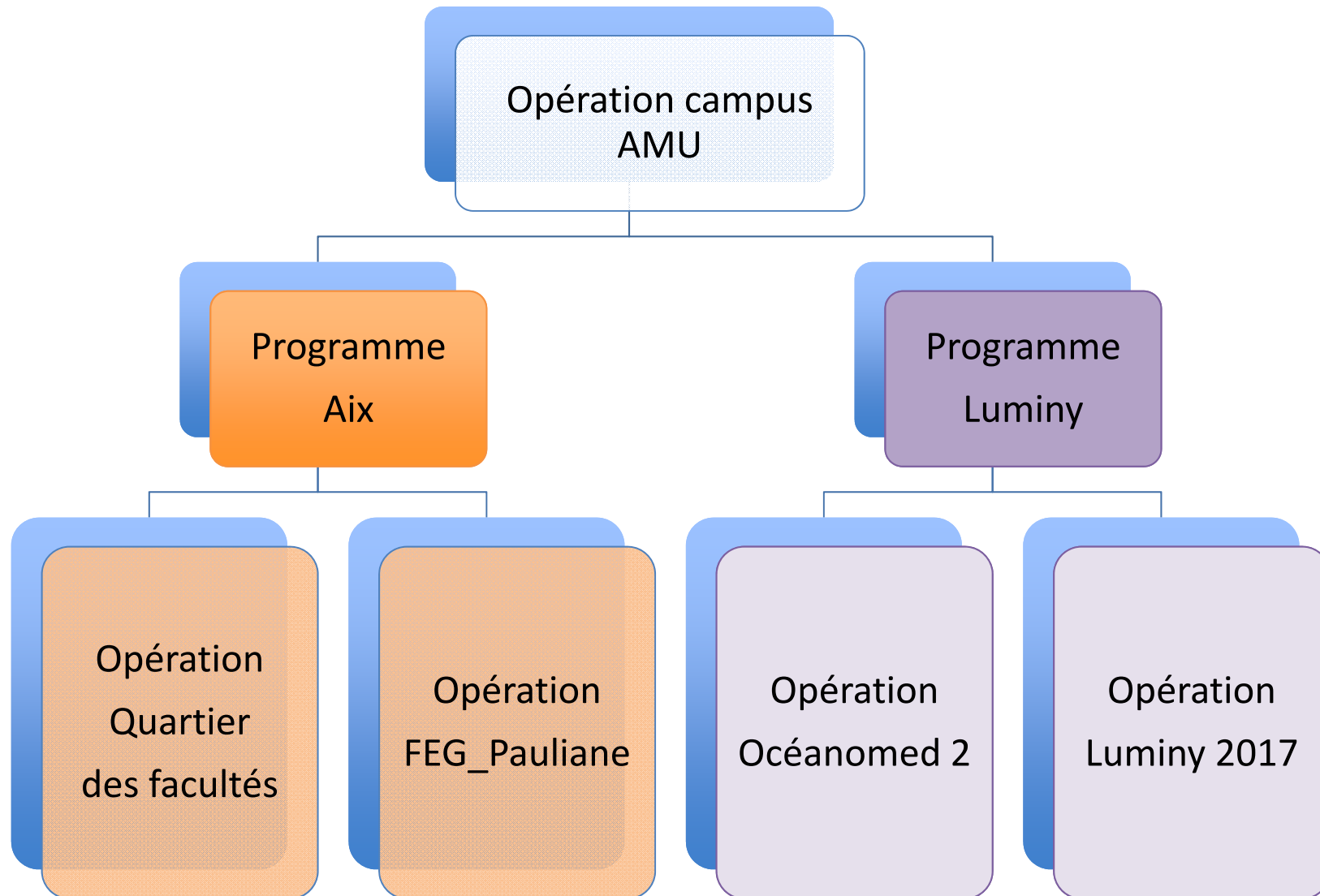


CONVENTION PARTENARIALE signée le 18 janvier 2010

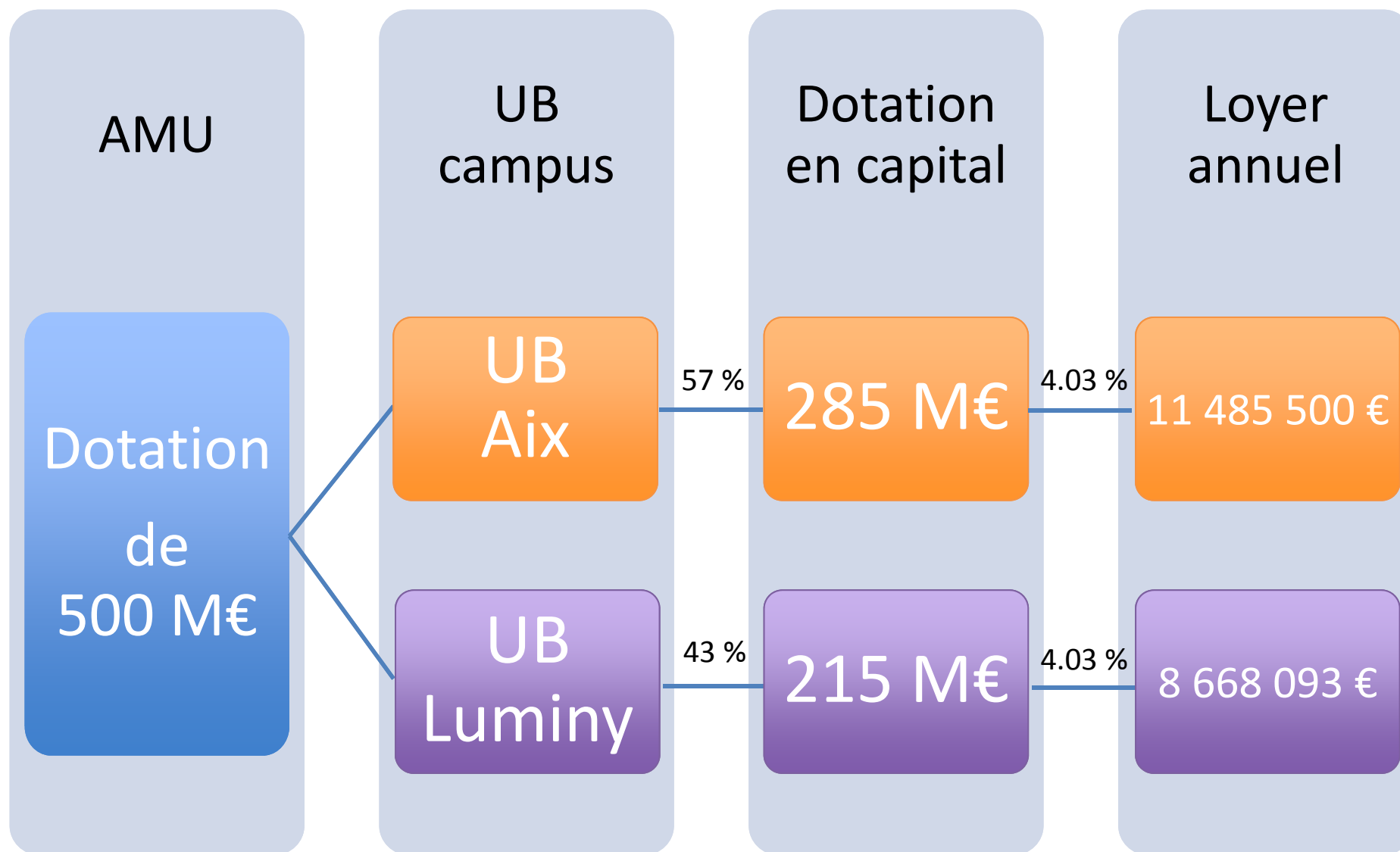


CONVENTION DE VERSEMENT DE LA DOTATION signée le 23 avril 2012

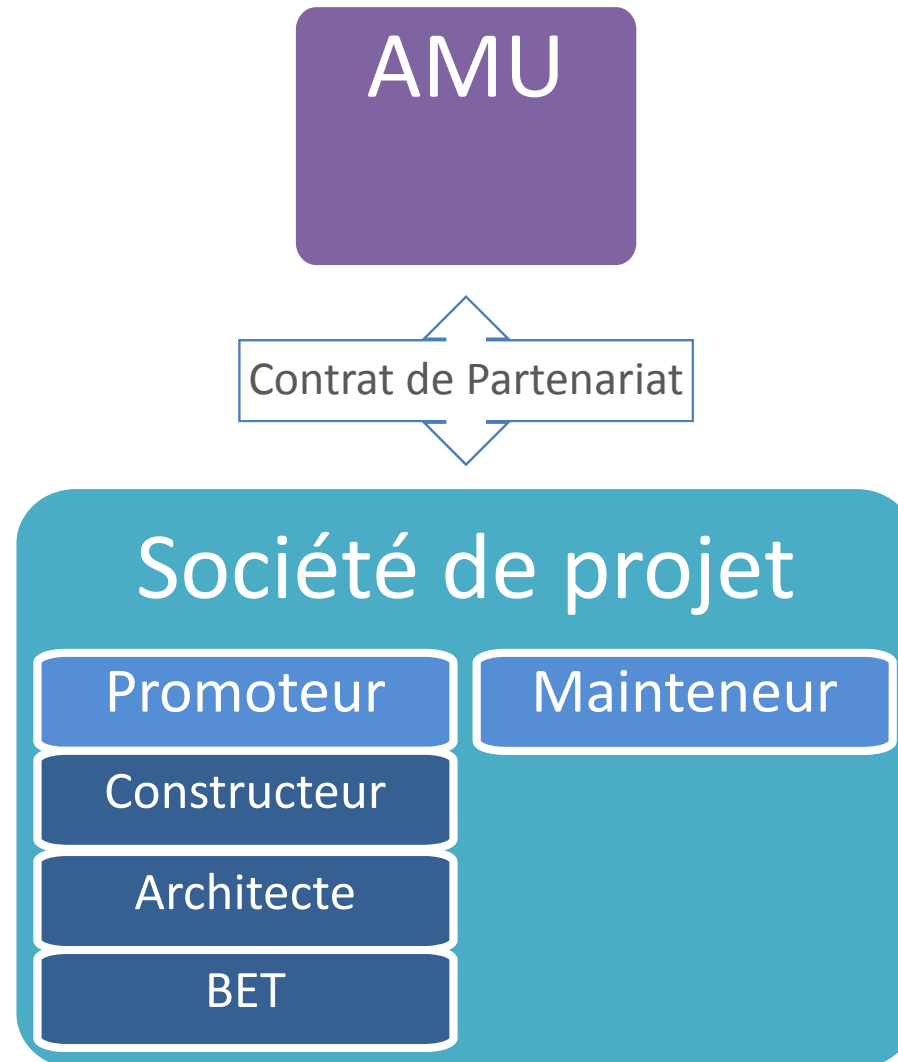
Le cadre opérationnel de l'Opération Campus AMU



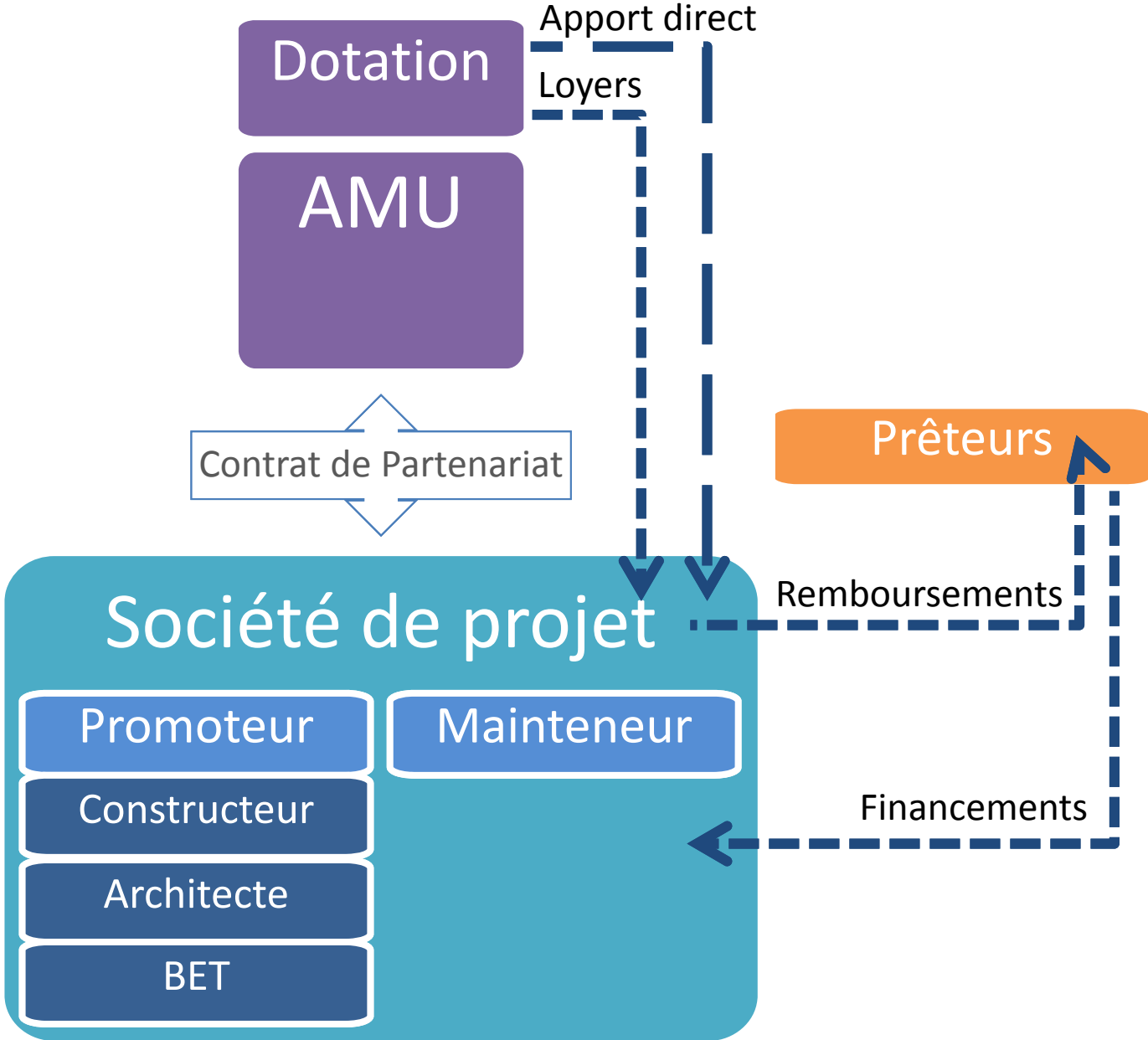
Le cadre budgétaire de l'Opération Campus



Le cadre juridique de l'Opération Campus (CP)



Le cadre financier de l'Opération Campus (CP)



Le cadre financier de l'Opération Campus (CP)

